



LE DEVOIR

Pollution par les OGM dans le fleuve Saint-Laurent

La toxine du maïs
transgénique Bt
a contaminé
des sédiments fluviaux

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Paris — Alors que l'on clame partout que les organismes génétiquement modifiés (OGM) comme le maïs Bt auraient l'avantage de réduire l'usage des pesticides, dont on dénonce les effets nocifs sur la santé et l'environnement, une étude récente menée au Québec révèle une forte contamination des sédiments du fleuve Saint-Laurent par la toxine du maïs transgénique Bt résistant à la pyrale. Ces résultats troublants ont été cités par Jean-François Narbonne, professeur de toxicologie à l'Université de Bordeaux lors d'un colloque international intitulé «OGM et alimentation: peut-on évaluer des bénéfices pour la santé?» qui débutait hier à l'Institut Pasteur à Paris.

Rappelons que le maïs Bt produit son propre insecticide grâce à l'insertion d'un gène issu de la bactérie *Bacillus thuringiensis* (Bt) vivant dans le sol, laquelle bactérie était déjà utilisée comme biopesticide. Ce gène est en effet responsable de la synthèse d'une protéine toxique pour divers insectes, tels que la pyrale et les diptères (maringouins et mouches).

«Appliqué sous forme d'aérosol ou intégré dans un OGM, l'insecticide Bt nous apparaissait particulièrement intéressant, puisqu'il s'agit d'une protéine qui se dégrade rapidement, contrairement aux pesticides chimiques qui s'accumulent dans l'environnement», explique Jean-François Narbonne. Les observations effectuées par des scientifiques du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et de l'Institut de recherche en biotechnologie à Montréal, le laissent toutefois perplexes quant à l'innocuité environnementale de ce maïs transgénique.

VOIR PAGE A 8: OGM

Nouveau géant canadien dans l'assurance

La Financière Sun Life
acquiert Clarica
pour 7,3 milliards

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le coup d'envoi est donné à une nouvelle phase de concentration dans l'industrie de l'assurance. La Financière Sun Life a annoncé, hier, qu'elle entendait se porter acquéreur de Clarica par une transaction évaluée à 7,3 milliards de dollars. L'opération doit donner naissance à un géant canadien dans l'assurance avec 140 milliards de dollars d'actif, mais avec 17 % d'effectif en moins.

Sur cette base, Financière Manuvie, présentement première au pays avec près de 130 milliards de dollars d'actif, sera reléguée au deuxième rang.

La Financière Sun Life a provoqué un certain bouleversement dans l'industrie hier en annonçant l'acquisition de Clarica. La transaction s'articule autour d'un échange d'actions, les actionnaires de Clarica devant recevoir 1,51 action ordinaire de la Sun Life pour chaque action détenue. Sur la base du cours moyen des dix dernières séances, la valeur de la transaction atteint les 7,3 milliards et situe à 54,65 \$ le prix accolé à l'action de Clarica. Mais elle tombe sous les sept milliards si l'on se fie au prix de clôture hier, le marché réagissant à la transaction en retirant 1,12 \$, ou 3,2 %, à l'action de la Financière Sun Life.

Le regroupement des institutions, s'il est approuvé tant par les actionnaires de Clarica que par les autorités de réglementation et le ministre fédéral des Finances, donnera naissance au plus important assureur au Canada. Il sera le plus gros avec des produits d'exploitation de 21,7 milliards, un actif géré de 344 milliards et un actif total de 140,2 milliards.

VOIR PAGE A 8: GÉANT

INDEX

Annonces	B 7	Idées	A 7
Avis publics ..	B 5	Le monde	A 5
Bourse	B 4	Mots croisés ..	B 5
Culture	B 8	Météo	B 6
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

Les radicaux disent non à Arafat

L'armée israélienne tue trois Palestiniens au lendemain
de l'appel à la paix lancé par le chef de l'Autorité palestinienne



Des Palestiniens masqués ont pris part aux funérailles de Yaacoub Edkedik, militant du Hamas, tué par balles hier à Hébron, alors qu'il tentait d'échapper à des soldats israéliens venus l'arrêter.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Trois Palestiniens ont été tués hier par l'armée israélienne dans les territoires occupés, au lendemain d'un appel de Yasser Arafat à l'arrêt des attaques contre l'État hébreu reçu avec une grande méfiance par le premier ministre Ariel Sharon.

«Israël attend des actes et non des mots et des promesses creuses. Israël attend des actes et des résultats», a dit M. Sharon lors d'un entretien téléphonique avec le président français Jacques Chirac.

Hier, il était encore difficile d'évaluer l'impact de l'appel, lancé la veille par M. Arafat, à mettre fin aux opérations armées, d'autant plus que son discours a coïncidé avec le début de la fête musulmane de l'Aïd el-Fitr, qui dure trois jours.

Cet appel a d'ores et déjà été rejeté par le mouvement intégriste Hamas, responsable de la plupart des attentats anti-israéliens et par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, gauche radicale), qui ont promis de poursuivre l'Intifada. M. Sharon a par ailleurs déclaré que «le terrorisme palestinien n'a pas cessé et [que] M. Arafat continue de lui donner son feu vert et ne fait rien contre», tandis que son ministre des Affaires étrangères Shimon Peres estimait encore possible un accord avec l'actuelle direction palestinienne.

Sur le terrain, où une relative baisse de la violence était perceptible, l'armée israélienne a tué trois Palestiniens, deux en Cisjordanie et un troisième dans la bande de Gaza, alors que trois colons juifs ont été blessés dans deux attaques palestiniennes dans le nord de la Cisjordanie.

VOIR PAGE A 8: RADICAUX

GRANDE-BRETAGNE

La ségrégation comme mode de vie

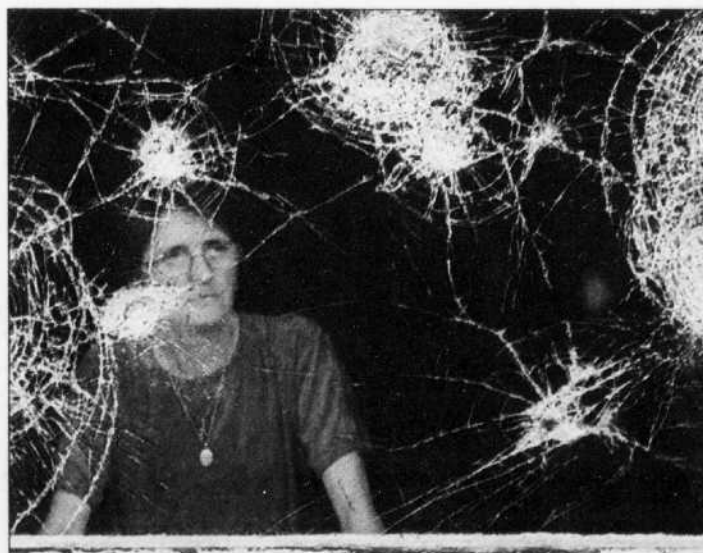
Beaucoup de communautés fonctionnent
sur la base de vies parallèles qui ne semblent
jamais se toucher, conclut une étude nationale

MARYELLE
DEMONGEOT
CORRESPONDANTE
DU DEVOIR

Londres — La presse britannique de samedi dernier donnait un sombre aperçu du climat interraciel en Grande-Bretagne. S'y évalaient la condamnation à des travaux communautaires d'un jeune espoir du football de Leeds United pour une attaque sur un jeune Anglais d'origine pakistanaise, celle d'un adolescent de 16 ans puni d'emprisonnement à vie pour avoir tué, avec des complices, un restaurateur pakistanais et celle d'un homme condamné à perpétuité pour avoir assassiné d'un coup de couteau un demandeur d'asile d'origine kurde.

Ces trois condamnations sont survenues quelques jours après la publication simultanée de trois rapports sans complaisance sur l'état des relations interraciales en Grande-Bretagne. Les études avaient été commandées après les émeutes raciales du printemps et de l'été derniers dans trois villes du nord de l'Angleterre qui ont vu jeunes Blancs et Asiatiques s'affronter pendant plusieurs nuits, et causer des dommages importants.

Les rapports en disent long sur le fossé d'incompréhension qui s'est creusé entre les différentes communautés qui constituent aujourd'hui la Grande-Bretagne. Des femmes d'origine asiatique, vivant à Oldham, l'une des villes les plus touchées par les troubles, ont ainsi expliqué aux enquêteurs comment elles s'imposent un couvre-



IAN HODGSON REUTERS

La propriétaire d'un pub de Oldham, près de Manchester, examinait les dommages causés à son établissement après une nuit d'affrontements entre la police et des groupes de jeunes le 27 mai dernier. Blancs et Asiatiques se sont lancé des pierres et des cocktails Molotov.

feu volontaire après 19h pour éviter tout incident avec la communauté blanche. Un jeune homme d'origine pakistanaise, qui a participé à l'enquête, a déclaré à la fin d'une séance: «Après avoir quitté cette réunion, je rentrerai à la maison et je ne verrai pas d'autre visage blanc jusqu'à ce que je revienne ici la semaine prochaine», tandis qu'un jeune homme blanc résumait ainsi: «Je n'ai jamais rencontré personne dans ce quartier qui n'était pas comme nous.»

Les rapporteurs de l'étude Can-tele, commandée par le gouvernement et chargée de faire des recom-

mandations à l'échelon national, ont été soufflés et ils avouent: «Alors que la ségrégation physique des logements sociaux n'a pas été une surprise, l'équipe a été particulièrement saisie par la profondeur de la polarisation de nos villes et cités. Ecoles, associations communautaires et bénévoles, emplois, lieux de culte, langues, réseaux culturels et sociaux, tous sont séparés, ce qui signifie que beaucoup de communautés fonctionnent sur la base de vies parallèles. Ces vies ne semblent jamais se toucher, et encore moins se chevaucher.»

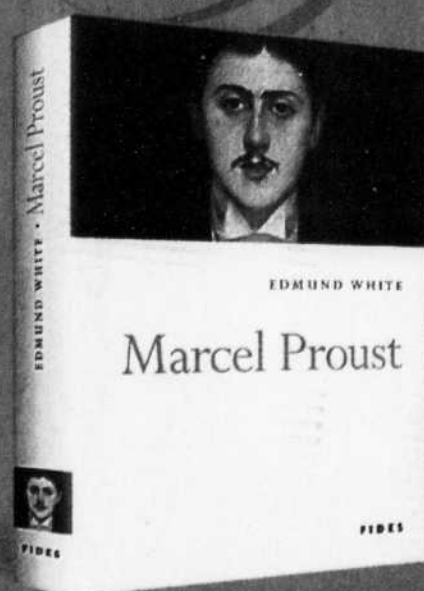
VOIR PAGE A 8: VIE

Bonnes nouvelles pour la Gaspésie

La Gaspésie a reçu, hier, de quoi appliquer un certain baume sur ses plaies économiques. Le premier ministre a annoncé le dénouement de cette relance, tant attendue, des activités de l'usine Gaspésia, à Chandler. Il aura finalement fallu 465 millions d'investissement en argent public et privé, beaucoup de détermination et de longues heures de négociation pour sauver cette usine, a souligné Bernard Landry. Parallèlement, le Mouvement Desjardins annonçait l'installation d'un nouveau centre de gestion des prêts étudiants à Gaspé. Ce centre, qui s'appuie sur une contribution gouvernementale de 500 000 \$ par année pendant dix ans, permettra la création de 100 emplois.

■ Nos informations, en page B 1

EDMUND WHITE
MARCEL PROUST



«Un modèle du genre.
Un vrai plaisir de lecture.»

Jean Fugère

COLL. GRANDES FIGURES,
GRANDES SIGNATURES

192 PAGES • 19,95 \$



• LES ACTUALITÉS •

MONTRÉAL

Cinq millions pour rénover les infrastructures

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Il semble terminé le temps des chicanes à propos des infrastructures. Ottawa a soutenu avoir enterré la hache de guerre avec Québec, hier, alors que les deux ordres de gouvernement ont octroyé les premières subventions du programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec pour la rénovation du réseau d'aqueduc.

C'est la Ville de Montréal qui profitera de ces investissements de quelque 5,18 millions au total. L'entente étant tripartite, chaque ordre gouvernemental débourse un peu moins de 1,73 million afin de remplacer les conduites d'égout désuètes dans quatre tronçons de rue de l'actuelle Ville de Montréal: boulevard Saint-Laurent, rue Milton, rue Saint-Alexis et boulevard de l'Acadie.

«*Tout semble fin prêt pour que nous allions de l'avant* [avec le reste des projets], s'est réjoui le maire Pierre Bourque. *Il y aura donc des annonces majeures en février, mars et avril.*»

Ce «cadeau de Noël», comme l'a présenté M. Bourque, a été rendu possible grâce à l'établissement d'un nouveau terrain d'entente entre les gouvernements du Québec et du Canada, selon la présidente du Conseil du trésor et mi-

nistré responsable de l'Infra-

structure, Lucienne Robillard. «*Il y a eu des problèmes de mise en œuvre du comité de gestion fédéral-provincial dans deux provinces, soit en Ontario et au Québec. Mais les problèmes sont aujourd'hui réglés*», a-t-elle affirmé.

La ministre Nicole Léger, qui représentait sa collègue des Affaires municipales, Louise Harel, s'est toutefois montrée sensiblement moins conciliante. Elle a indiqué que 273 projets sont actuellement en attente, mais n'a jamais nié que le processus suivait son cours malgré quelques retards. Elle n'a pas voulu s'étendre davantage sur le sujet.

Les investissements annoncés hier pour la rénovation du réseau d'égout et d'aqueduc représentent une goutte d'eau dans la mer des coûts liés à la modernisation de la tuyauterie souterraine de Montréal. En effet, jusqu'à 40 % de l'eau transportée s'échappe dans le sol en raison en raison des fuites.

Au total ce sont de 125 à 200 millions qui seront nécessaires pour reconstruire l'équivalent d'une cinquantaine de kilomètres de tuyauterie. Les réseaux d'égout et d'aqueduc de Montréal, dont le tiers a été construit tout juste après la Première Guerre mondiale, totalisent plus de 7000 kilomètres de tuyaux.

Meurtre non prémédité de la petite Marie-Jeanne

Line Lafond évite la prison

Le juge avait surestimé l'importance d'une peine dissuasive, tranche la Cour d'appel

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Line Lafond ne purgera aucune journée de prison pour avoir secoué à mort une fillette de trois ans placée sous garde par la DPJ, a tranché hier la Cour d'appel du Québec.

Le tribunal a commué la peine de cinq de pénitencier infligée à Mme Lafond en une sentence de 24 mois moins un jour qui sera purgée dans la collectivité. Mme Lafond devra rester chez elle en permanence pendant les six premiers mois, et de 20h à 6h pour les six mois suivants.

La femme de 33 ans a accueilli la décision avec les larmes d'un immense soulagement, a déclaré son avocat Johanne Saint-Gelais. «*Toute sa vie, elle va vivre avec le remords. C'est peut-être sa plus grande punition*», a dit Mme Saint-Gelais.

Line Lafond s'était avouée coupable de l'homicide involontaire de la petite Marie-Jeanne, trois ans, une fillette handicapée. Elle était tellement négligée par ses parents biologiques qu'elle accusait un retard de développement psychomoteur d'une dizaine de

mois. Une fois placée en famille d'accueil, Marie-Jeanne a par contre réalisé des progrès significatifs grâce «aux bons soins» prodigués par Mme Lafond, une mère exemplaire de trois enfants de neuf, sept et cinq ans.

Une vie difficile

Mais la vie n'était pas rose pour Mme Lafond. Issue d'un milieu familial perturbé — père alcoolique et violent, mère agressive — elle se sentait dépassée par la tâche d'éduquer trois enfants, en plus de s'occuper de Marie-Jeanne, qui nécessitait une attention continue. Le couple n'était guère uni. Pierre Lapointe obligeait Line Lafond à dormir sur le plancher lorsqu'il occupait le lit conjugal. Line Lafond vivait «dans un climat de forte tension, se sentait dénigrée et dépassée par l'ampleur de la situation», résume la Cour d'appel.

Le 24 novembre 1998, elle a perdu patience lorsque Marie-Jeanne a refusé d'enfiler ses souliers. Elle l'a prise dans ses bras et l'a secouée assez fort pour que la fillette perde conscience. Mme Lafond a aussitôt tenté de ranimer l'enfant, elle a alerté son conjoint

et composé le 911, mais en vain. Marie-Jeanne est morte quelques heures plus tard. Elle avait subi un choc si violent que les médecins l'ont comparé à celui d'un accident de voiture.

Mme Lafond n'a jamais tenté de cacher sa responsabilité, elle a même livré une déclaration incriminante aux policiers peu de temps après l'homicide. Quatre témoins experts ont tous affirmé lors du premier procès que Mme Lafond était consciente de la gravité du délit et qu'elle éprouvait de sincères remords. «*Je ne comprends pas ce qui s'est passé. Je ne voulais pas lui faire de mal. C'était mon bébé, et je l'aimais comme si c'était la mienne*», avait d'ailleurs lancé Mme Lafond lors des représentations sur sentence.

Peine dissuasive

Le juge du premier procès n'a jamais douté de la véracité et de la sincérité des sentiments de Mme Lafond. Il a même évalué que les risques de récidive étaient inexistant, en se fiant aux conclusions de des rapports d'experts. Mais le juge a imposé une sentence de cinq ans de pénitencier par souci

de dissuader les trop nombreux parents qui sont portés à secouer violemment leurs jeunes enfants, en ignorant les conséquences tragiques d'un tel geste.

L'erreur est là. Selon la Cour d'appel, le juge de première instance a accordé une place démesurée aux objectifs de dissuasion générale, de châtimement de réprobation, et pas assez d'importance aux nombreuses circonstances atténuantes qu'il avait pourtant bien admises.

Autres solutions

La Cour d'appel estime qu'il existait d'autres solutions que l'emprisonnement dans cette affaire. Elle considère la peine de 24 mois moins un jour avec sursis comme étant «appropriée» pour dissuader le public, contribuer à la prévention du crime, assurer le respect de la loi et le maintien d'une société juste, paisible et sûre.

Mme Saint-Gelais a accueilli ce renversement de décision avec satisfaction. «*La cour d'appel confirme que le sursis d'emprisonnement est applicable dans les cas d'homicides involontaires*», a-t-elle dit.

MONTREZ À VOTRE AMATEUR DE CAFÉ À QUEL POINT VOUS L'AIMEZ.

Offrez-lui du Tim Hortons à la maison avec la cafetière Tim Hortons de Bunn®. Semblable aux cafetières que nous utilisons dans nos restaurants, celle-ci présente toutes les caractéristiques de pointe qui vous permettent d'infuser votre café de la même façon que nous infusions le nôtre, entre autres, un réservoir en acier inoxydable qui garde l'eau à la température idéale et une pomme de pulvérisation intégrale qui assure une répartition égale de l'eau chaude sur la mouture. Pour obtenir une pleine carafe de délicieux café en seulement trois minutes, essayez notre café maison en sachets prémesurés. Passez à un Tim Hortons dès aujourd'hui : votre cafetière vous attend!

124,95\$
taxes en sus

Tim Hortons®

Dans les restaurants participants.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

Le bulletin du gouvernement

Après un apprentissage difficile aux Finances, Pauline Marois a retrouvé tous ses moyens et est aujourd'hui la ministre la plus populaire du gouvernement. Son budget n'était peut-être pas nécessaire, mais il a été bien accueilli. Son amour-propre a toutefois pris un coup, quand le premier ministre a tranché en faveur de François Legault sur la question des 200 millions promis au Sommet de la jeunesse. On peut également être certain qu'elle sait maintenant ce qu'est une récession. A-

M. Legault a eu gain de cause, mais il a indisposé plusieurs de ses collègues en amenant le monde universitaire plutôt que de défendre la position gouvernementale. Il n'y a cependant pas grand-chose à lui reprocher à l'Éducation. Dans le dossier de l'équité salariale, il a trouvé une parade habile aux revendications de la CSQ, en proposant une augmentation des heures d'enseignement. A-

Louise Harel a perdu ses élections à la mairie de Montréal, mais les fusions sont maintenant une réalité. Dans le dossier du logement social, elle semble en voie de signer une entente qui changerait agréablement des chicanes habituelles avec Ottawa. Elle a su tenir tête aux propriétaires dans la réforme de la Régie du logement. A-

Sylvain Simard était furieux quand M. Landry a décidé d'honorer intégralement les engagements du Sommet de la jeunesse. Enseignants mis à part, il faut cependant lui reconnaître d'avoir ramené sur une bonne voie les discussions sur l'équité salariale dans le secteur public. Son plan de rajeunissement de la fonction publique a été bien accueilli. B

La réorganisation des services policiers était une opération délicate que Serge Ménard a su mener à bien. Les organismes communautaires attendaient depuis longtemps une politique de prévention de la petite criminalité. A quand une solution au problème de la surpopulation des prisons? B

André Boisclair a donné un visage vert au gouvernement Landry, comme Clifford Lincoln l'avait fait avec le gouvernement Bourassa. A cette différence près qu'il ne se contente pas de beaux discours. Malheureusement, il ne semble pas laisser de trace dans l'opinion publique, comme en témoigne son faible taux de notoriété. Il a créé un précédent inquiétant en autorisant une exception au moratoire sur les sites d'enfouissement décrété en 1995. B

Le ministre-organisateur des Régions, Gilles Baril, a raté sa rentrée d'automne avec le désastre des élections partielles dans Jonquière et Lavolette. Il s'est un peu repris en dévoilant une politique de la ruralité attendue depuis longtemps, même si elle ne pêche pas par excès d'imaginaire. Le règlement du dossier de la Gaspésie mérite un coup de chapeau. B-

Joseph Facal s'est enthousiasmé un peu vite à l'idée d'instituer une citoyenneté québécoise, comme le recommandait la commission Larose. Un peu de prudence lui aurait évité une volte-face heureuse, mais plutôt gênante. Il faut lui reconnaître une certaine audace pour s'être prononcé publiquement en faveur d'un référendum sur le rapatriement de points d'impôt. B-

Selon les sondages internes du PQ, Maxime Arsenault demeure un parfait inconnu pour 98 % de la population, mais il a fait ses devoirs et l'UPA semble en être satisfaite. C'est d'ailleurs tout ce qu'on lui demande. A l'entendre parler de la nouvelle Union paysanne, on comprend qu'il n'a aucune intention de diviser pour régner. B-

Richard Legendre a pris du galon en devenant ministre en titre. Il annonce de belles dispositions, mais il a été élu dans un bastion péquiste et n'a pas été sérieusement mis à l'épreuve. C

Le Vérificateur général déplore la difficulté pour les contribuables d'obtenir des informations fiables du ministère du Revenu, mais il n'y a eu aucun scandale depuis que Guy Julien est en poste. C'est déjà quelque chose. C

Linda Goupil s'est améliorée depuis qu'elle a quitté la Justice, mais elle doit encore travailler son coup de patin. Elle a été particulièrement maladroite en répondant aux questions sur l'augmentation possible de la contribution parentale dans les garderies. C

Diane Lemieux a essuyé bien des sarcasmes pour avoir évoqué publiquement ses grandes ambitions. Elle n'a pas été capable de présenter avant Noël un projet de loi pour mettre en œuvre les recommandations du rapport Larose, ni d'imposer son candidat à la présidence de Télé-Québec. C-

Rémy Trudel a cafouillé pitoyablement sur la question des services de santé en anglais, mais il a enfin réussi à présenter son projet de loi sur la carte à puce. Sa cote demeure étonnamment bonne dans la population. S'il pouvait seulement se débarrasser de cette mauvaise habitude de faire naître de grands espoirs sans s'assurer d'être en mesure d'y répondre, comme dans le dossier des groupes de médecine familiale. C-

Paul Bégin a franchi un pas prudent avec son avant-projet de loi sur l'union civile des personnes de même sexe, en choisissant d'étudier la question de l'adoption, mais il s'est heurté à un mur avec la réforme du code de procédure civile. Il fait partie de ceux dont l'entourage de Bernard Landry souhaite le départ. C-

Autre candidat à la retraite, Jacques Brassard a essuyé une sérieuse rebuffade quand le Conseil national du PQ a réclamé le rétablissement du moratoire sur les mini-centrales hydro-électriques, dont il avait lui-même décrété la levée. C

La réaction de Guy Chevette, quand il a été pris en filature par un journaliste sur l'autoroute 40, a donné le ton à une session pénible. Il a donné la mesure de son entêtement avec le virage à droite et son projet de transformer la rue Notre-Dame en autoroute en tranchées. Entre-temps, les taupes semblent toujours aussi confortablement installées à la SAAQ. D

Triste fin de carrière pour Jean Rochon, qui a perdu l'Emploi et n'en finit plus d'accoucher d'une politique de lutte contre la pauvreté. Il aurait dû comprendre bien plus tôt que la commission de l'équité salariale était totalement inapte à faire appliquer la loi adoptée en 1996. D

P.S. : Les ministres délégués et les secrétaires d'État ne sont pas cotés. La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, au repos depuis plusieurs semaines, a droit à un geste de clémence temporaire.
mdavid@ledevoir.ca

The Gazette

L'information, ce n'est pas «des petits pois»

Le cas CanWest Global Communications illustre bien les méfaits de la concentration de la presse, souligne Diane Lemieux

Apportant son appui aux journalistes de *The Gazette*, Diane Lemieux croit que l'uniformisation décrétée par les propriétaires de Southam, CanWest Global, est un exemple probant des méfaits de la concentration de la presse. Cette illustration l'inspirera dans la conception de la politique sur la diversité de l'information qui est toujours en préparation.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, n'aime peut-être pas toujours ce qu'elle lit sous la plume des journalistes de *The Gazette*, mais elle a décidé, hier, de se porter à leur défense au nom de la liberté de presse et de la diversité des sources d'information.

La décision de CanWest Global Communications Corp. d'imposer d'un océan à l'autre des éditoriaux dictés par le siège social de Winnipeg aux 14 journaux de la chaîne Southam dont elle est propriétaire, y compris à *The Gazette*, est «une illustration extrêmement concrète» des méfaits de la concentration de la presse, a indiqué Diane Lemieux aux cours d'un entretien téléphonique avec *Le Devoir*.

Les limites à la liberté d'expression imposée par le propriétaire aux journalistes de *The Gazette* qui se sont opposés à cette pratique, tout comme les me-



Diane Lemieux

ARCHIVES LE DEVOIR

naces de congédiement proférées à leur endroit par David Asper, héritier du fondateur de CanWest, Izzie Asper, font plus que soulever de nouvelles avenues en matière d'interprétation du Code civil. Les dirigeants de CanWest «ont l'air de manœuvrer comme s'ils étaient une entreprise privée "standard"», estime la ministre. «Mais les entreprises de presse ne sont pas des entreprises comme les autres parce que leur matière première, c'est l'information. Et l'information et la liberté de presse, ce sont des valeurs qui sont consacrées dans

nos chartes. Ils ne manipulent pas des petits pois qui doivent avoir la même grandeur dans la petite "can".»

«Il n'y a pas plus montréalais que *The Gazette*», a dit Mme Lemieux, qui n'a pas manqué de préciser ne pas toujours aimer «les papiers qu'ils font». «Ce n'est pas vrai que les angles de vue sont les mêmes qu'à Regina, à Edmonton, à Calgary et à Charlottetown. C'est une imposition d'une vue canadienne.»

Pour la ministre, c'est un exemple patent des risques d'uniformisation que la concentration de la presse fait courir, comme le craignent certains. «Ce n'est plus une crainte, ce sont des gestes, c'est une volonté qui a été exprimée», a-t-elle dit.

Diane Lemieux est en voie de mettre la dernière main à une politique sur la diversité de l'information. Cette nouvelle politique fera suite au rapport de la Commission sur la culture et des communications sur la concentration de la presse que deux transactions avaient fait naître: l'acquisition des quotidiens d'Hollinger au Québec, soit *Le Soleil*, par la chaîne Gesca qui publie *La Presse*, et l'achat de Vidéotron-TVA par Quebecor, l'éditeur du *Journal de Montréal*.

L'uniformisation imposée par CanWest, «c'est inspirant», a dit la ministre, «dans le sens où ça nous donne une base légitime pour intervenir dans la mesure de nos possibilités». La ministre, qui dit vouloir préserver la diversité des sources d'information, signale toutefois qu'elle ne recommandera pas la création de l'équivalent d'un Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour la presse écrite. «On n'a pas toute la juridiction pour exercer nos pouvoirs sur l'ensemble des entreprises», a-t-elle indiqué.

Embargo contre l'Irak

Les dattes, l'arme des objecteurs de conscience

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Plutôt que de seulement réclamer la fin de l'embargo qui sévit contre l'Irak, un groupe québécois a décidé de le briser lui-même. Le groupe Objection de conscience/Voices of conscience (OCVC) a importé, en toute illégalité, une tonne de dattes irakiennes pour les écouler au Québec.

«On a voulu faire une action très concrète pour lutter contre l'embargo qui tient depuis 11 ans contre l'Irak», expliquait hier la porte-parole d'OCVC, Julie Mongeau.

En agissant ainsi, le groupe s'expose à une amende de 5000 \$. Cette menace rend d'ailleurs craintifs les commerces équitables auprès de qui l'OCVC voulait écouler les 3000 paquets de dattes qu'il a importés. Une dizaine de ces commerces ont été pressentis — dont le très connu restaurant Santropol à Montréal —, mais pour le moment, seul «Le frigo vert» de l'université Concordia a accepté de les vendre.

La campagne est toutefois appuyée par plusieurs personnalités (l'auteur Wadji Mouawad, la comédienne Pascale Montpetit, le politologue Michel Chossudovsky...) et des orga-

nismes (comme l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, le conseil régional de la FTQ à Montréal, les Artistes pour la paix, la Fédération canado-arabe...). Une pétition, accompagnée de paquets de dattes, sera envoyée au gouvernement fédéral pour l'inciter à se dissocier de l'embargo établi par l'ONU en représailles contre l'Irak à la suite de la Guerre du Golfe.

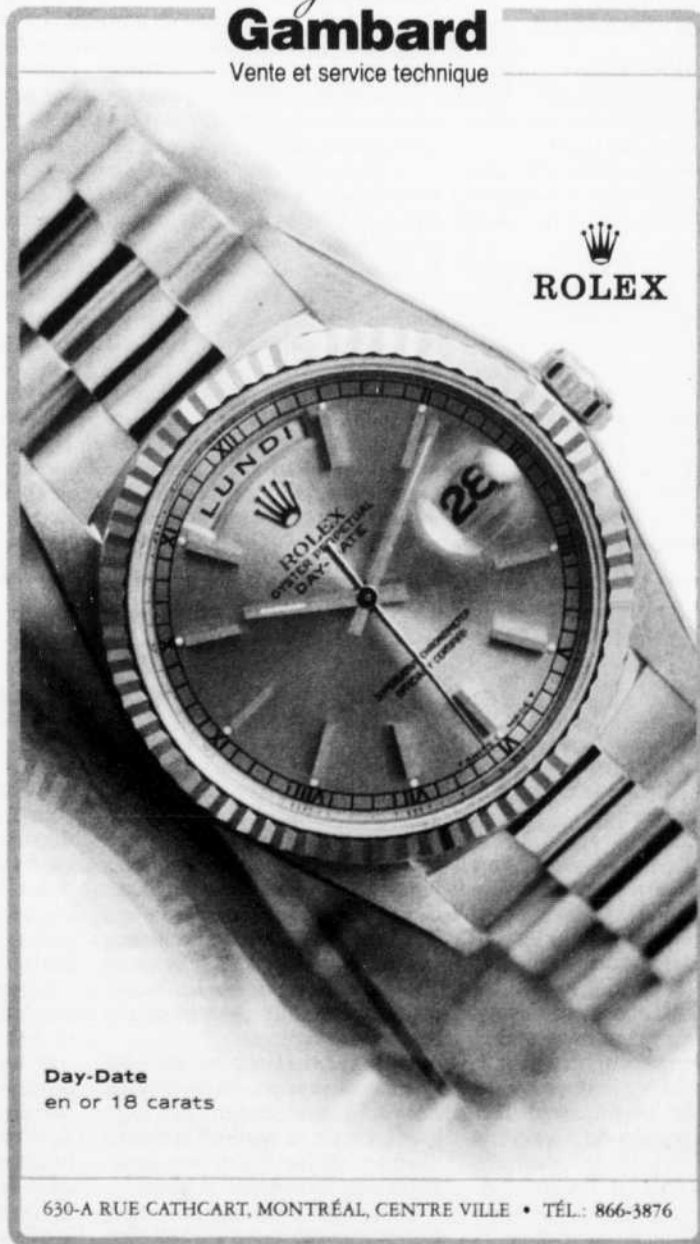
Le geste d'OCVC est inspiré d'une action menée par un organisme italien de solidarité internationale. L'an dernier, «Un pont per» a importé six tonnes de dattes. L'organisme a récidivé cette année en important 10 tonnes de dattes pour l'Italie et une tonne pour le Québec, grâce aux liens établis entre les deux groupes.

«Tous les profits tirés de la vente des dattes seront retournés en Irak par l'entremise de gens que l'on connaît. Ils serviront à divers programmes d'aide à la population», dit Mme Mongeau.

Créé en 1999, OCVC s'est fait connaître l'an dernier en envoyant en Irak une mission d'observation composée de plusieurs personnalités canadiennes — dont le député Svend Robinson et Françoise David, alors présidente de la Fédération des femmes du Québec.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

Day-Date
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LOUIS
HAMELIN

«Le Joueur de flûte est un roman résolument américain, qui s'inscrit dans la lignée des Annie Proulx ou Russell Banks, ces auteurs du Nord états-unien pour qui la nature et le climat prédominent et forgent les caractères. Une pièce maîtresse.»
Marie-Claude Fortin, *voir*

LOUIS HAMELIN
LE JOUEUR DE FLÛTE

LE JOUEUR DE FLÛTE

Roman
228 pages • 22,50 \$

Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

LES ACTUALITÉS

EN BREF

La RIO poursuit Birdair

(Le Devoir) — La Régie des installations olympiques (RIO) a finalement déposé hier sa poursuite de 50 millions de dollars contre Birdair, le fabricant du nouveau toit, et RSW, la firme d'ingénierie qui a conçu cet équipement imparfait. Le nouveau toit s'est déchiré le 18 janvier 1999, ce qui a compromis la tenue du Salon de l'auto. À ce jour, les causes de l'accident restent inexplicables. La justice sera appelée à trancher dans les procédures opposant la RIO à Birdair et RSW. La poursuite présentée par la RIO montre que l'organisme paragonnemental a manifesté ses inquiétudes à plusieurs reprises quant à la déformation et à l'usure prématurée du toit durant sa construction. La catastrophe a été évitée de justesse le 18 janvier 1999. Des ouvriers de Montacier, un sous-traitant de Birdair, ont refusé de déneiger le toit, craignant pour leur propre sécurité. RSW a alors cru bon de faire parvenir une note de service à Montacier, en précisant que la toiture était assez sécuritaire pour être déneigée. Moins de deux heures plus tard, la toile se déchira sous le poids de la neige et de l'eau pour s'effondrer sur l'aire de jeu du Stade, en plein montage du Salon de l'auto.

La CSN dénonce la CSQ

(PC) — Les enseignants sèment la «confusion» dans le dossier de l'équité salariale, accuse la CSN. «Ça suffit! Ils ne peuvent pas continuer à rendre ce dossier totalement incompréhensible et à en rendre la négociation encore plus difficile», a lancé hier Louis Roy, président du plus important syndicat de la CSN, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) de la CSN, qui regroupe 100 000 syndiqués du réseau de la santé. Selon M. Roy, les enseignants de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont tenté de profiter des négociations sur l'équité salariale pour débattre aussi de leur tâche de travail et de leur horaire, laissant croire qu'il s'agit aussi de questions d'équité salariale. Le leader de la CSN a invité les enseignants et leur syndicat à négocier «avec nous sur la question de l'iniquité salariale dont leurs membres sont victimes». Mais il doit s'agir d'une négociation différente de celle qui touche le contenu de leur convention collective, estime M. Roy.

À bout de souffle

(PC) — Les employés du réseau de la santé sont «à bout de souffle», estime Louis Roy, le président de leur principal syndicat. «Notre réseau public est malmené par les compressions budgétaires et par les départs massifs à la retraite de 1997. Le réseau est à bout de souffle», a déclaré hier M. Roy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), affiliée à la CSN. Prenant la parole à l'ouverture du conseil fédéral de la FSSS, M. Roy estime que l'augmentation des dépenses prévues dans la santé «est totalement insuffisante pour faire face à la croissance de la rémunération, des frais d'énergie, du coût des médicaments et du matériel technique». Il faudrait le double des investissements pour maintenir les services actuels, croit M. Roy. Le leader syndical s'en est pris autant au gouvernement du Québec «qui est celui qui dépense le moins au Canada pour les soins à domicile», qu'au gouvernement fédéral «qui continue à nous dévaliser et préfère investir sept milliards pour faire fouiller nos bagages dans les aéroports».

Qui aime bien, charrie un peu

(PC) — L'audition de la cause des Perronnismes, ce livre de lapsus humoristiques, a été fixée pour la forme au 25 janvier prochain. Le fond de la cause ne sera toutefois pas entendu à compter du 25 janvier, date qui ne servira qu'à permettre aux parties de se rencontrer de nouveau pour fixer la date définitive de l'audition. L'ancien entraîneur du Canadien Jean Perron poursuit les Éditions Les Intouchables à cause du livre humoristique *Les Perronnismes*, une sorte de recueil de proverbes juxtaposés et de figures de style drôlement tournées. M. Perron n'était pas présent, hier, au Palais de justice de Montréal. Les avocats se sont simplement entendus sur un échancier pour la suite. Interrogé après la brève comparution, l'éditeur poursuivi, Michel Brûlé, a expliqué que tous les «perronnismes» du recueil ne sont pas l'œuvre de M. Perron et que cela est clairement mentionné dans l'ouvrage, où l'on signale notamment les citations «authentiques». Les autres bourdes ou lapsus ont été formulés «à la manière de Jean Perron», a affirmé M. Brûlé. Dans sa requête, la poursuite demandait de retirer le livre des tablettes, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. La poursuite affirme que l'ouvrage porte atteinte à la dignité de Jean Perron, à son honneur et à sa réputation.

Chrétien célèbre l'amitié canado-américaine

(PC) — Les attentats du 11 septembre contre New York et Washington furent des actes de haine et de lâcheté, mais ils ont révélé la force de l'amitié qui unit le Canada aux États-Unis, a souligné le premier ministre Jean Chrétien, hier. En présence de l'ambassadeur américain à Ottawa, Paul Cellucci, M. Chrétien a procédé au lancement d'un livre commémoratif qui raconte, par l'image et par le texte, à quel point les Canadiens se sont sentis touchés par la tragédie qui a frappé leurs voisins du Sud. Comme le fait le *Journal d'une amitié*, un ouvrage de 141 pages, sur papier glacé, Jean Chrétien a rappelé que des milliers de citoyens canadiens ont apporté leur aide à leurs voisins en ces moments difficiles. L'ambassadeur des États-Unis, Paul Cellucci, a promis de remettre un exemplaire du livre au président George W. Bush.

Course à la direction de l'Alliance canadienne

Clark applaudit à l'avance... peu importe le résultat

Les conservateurs tireront leur épingle du jeu, que le nouveau leader allianciste soit un partisan ou un opposant de la coopération

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Parti conservateur peut seulement tirer avantage de la course à la direction de l'Alliance canadienne, peu importe le gagnant, croit le leader conservateur Joe Clark.

«Si le gagnant est contre la coopération avec nous, les militants qui sont en faveur ne resteront pas. Si le gagnant est pour, on pourra l'avoir. C'est une formule qui nous avantage. [...] Dans les deux cas, nous sommes gagnants», a-t-il confié en entrevue au *Devoir* hier.

Cette éventuelle coopération sera l'enjeu de l'année 2002 alors que la droite fera face à plusieurs tests importants. D'un côté, les membres de l'Alliance éliront en mars un nouveau chef parmi, pour l'instant, quatre candidats. Deux d'entre eux, Grant Hill et Diane Ablonczy, militent pour la coopération avec les conservateurs alors que Stephen Harper favorise un retour aux racines réformistes et rejette tout lien avec les conservateurs de Joe Clark.

Puis, dès le début avril, l'Alliance tiendra son congrès d'orientation. Les conservateurs, de leur côté, continueront de tenir leurs tables rondes thématiques et se prépareront pour leur congrès biennal du mois d'août. Les membres devraient alors décider comment parvenir à

offrir une solution de rechange aux libéraux.

Au lendemain de l'élection de novembre 2000, le débat faisait rage, mais la crise autour du leadership de Stockwell Day a nui aux discussions. Elle a aussi offert aux conservateurs un prétexte pour se tourner vers une poignée d'alliancistes dissidents avec qui on a formé une coalition parlementaire cet été.

Même si elle a été reléguée au second plan après les attentats du 11 septembre, M. Clark considère cet événement comme très important, bien qu'il aurait souhaité voir davantage d'alliancistes se joindre à elle. Il pense qu'elle en attirera davantage avec ses futures propositions de réformes démocratiques, un thème cher aux réformistes de la première heure.

Mais il n'a pas qu'eux dans sa mire. Pour gagner contre le Parti libéral, rappelle-t-il, son parti doit attirer des libéraux, des néo-démocrates, des bloquistes et des gens qui n'ont pas voté. Il avoue qu'un ralliement sous la bannière conservatrice a sa préférence mais que la décision reviendra aux membres.

Pourrait-il vivre avec leur choix, peu importe lequel? Non, avoue-t-il. Il refuse cependant de préciser ses limites. «Il y a des choses importantes pour moi et qui seraient litigieuses si le parti ne partageait pas mon point de vue, mais je n'ai pas l'intention d'exprimer ma perspective durant la consultation», dit-il. Question,

ajoute-t-il, de ne pas imposer un choix aux membres.

«En théorie, le parti pourrait adopter une position que je ne peux accepter. En réalité, j'imagine que le parti adoptera une position que je peux appuyer. Ce sera un test de ma connaissance de mon parti. [...] Je connais mon parti», affirme-t-il.

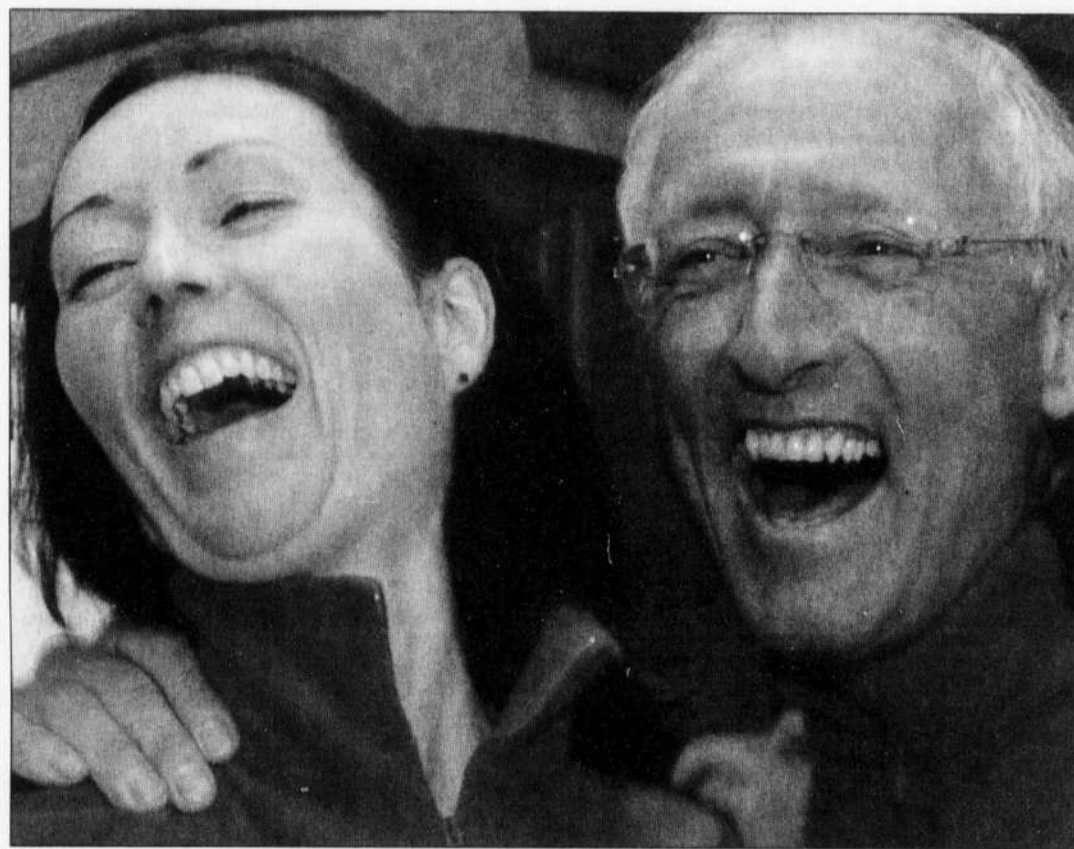
Quand on note que cela jette une ombre sur sa sincérité en matière de coopération, il ne s'émeut pas, notant que les anciens alliancistes qui travaillent avec lui n'en doutent pas.

Il est clair cependant que la fusion de l'Alliance et du PC n'a pas sa faveur ni celle de son équipe. Rendu public la semaine dernière, le rapport d'étape du Comité de travail sur une solution de remplacement crédible favorise deux options: «repositionner» le Parti conservateur ou élargir aux alliancistes la coalition actuelle des conservateurs et des dissidents.

Peu importe la formule choisie, il faudra offrir «une vision contemporaine pour les prochaines élections», convient le chef conservateur. Son parti n'en est pas là, mais il promet que ce sera fait à temps pour le scrutin. «Il faut attirer les gens avec des idées, pas seulement avec la frustration envers le gouvernement actuel.»

En attendant, il pense que la première étape est d'offrir une opposition efficace aux Communes et de bâtir, sur le terrain, une organisation solide.

Le tour des monts du monde



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SOURIRE fendu jusqu'aux oreilles, Bernard Voyer et sa compagne Nathalie Tremblay sont revenus de leur «tour du monde», hier. Un tour du monde entrepris en 1997 et achevé il y a un peu plus d'une semaine lorsque les deux alpinistes ont atteint le sommet du mont Vinson en Antarctique, la montagne la plus froide au monde. «J'en ai connu des tempêtes de vent dans ma vie, mais je pense que celle-ci bat tous les records», a-t-il indiqué hier lors de son retour à Montréal. Ce périple a mené Bernard Voyer sur les plus hauts sommets de tous les continents.

Les diamants de la guerre

Une rencontre de négociation se tiendra au Canada

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada sera l'hôte de la prochaine rencontre des membres du processus de Kimberley, une initiative internationale qui vise à trouver une solution au commerce de diamants dits «de conflit».

Le lieu et le moment de cette rencontre n'ont pas encore été confirmés mais on pense que ce sera probablement à Ottawa au cours des trois prochains mois.

Les diamants «de conflit», ce sont ces diamants dont s'emparent des groupes rebelles en Sierra Leone, en Angola ou encore en République démocratique du Congo et qu'ils écoulent sur le marché international pour financer leurs guerres. Les redevances passent ainsi sous le nez de l'État, et les conflits perdurent. On estime que 4 % de tout le marché international du diamant serait constitué de ces pierres illicites.

Le processus de Kimberley vise à implanter des normes de certification des diamants que les pays participants devraient respecter. Les diamants ne présentant pas les sceaux requis (ou toute autre me-

sure adoptée) ne seraient pas importés. Le Canada interdit déjà l'importation de diamants en provenance directe de la Sierra Leone, de l'Angola et de la République démocratique du Congo, rappelle-t-on au ministère des Affaires étrangères, mais les groupes rebelles font souvent traverser les pierres précieuses par un autre pays.

«C'est un processus auquel le Canada participe activement parce que nous croyons qu'un système international est nécessaire pour reconnaître un régime de certification des diamants. Les diamants sont évidemment la cause des conflits, surtout en Afrique. Et on essaie, avec les autres pays, de trouver une bonne méthode pour les certifier», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, John Manley, à la Chambre des communes hier.

La trentaine de pays participants (dont le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et plusieurs pays africains) qui se sont rencontrés au Botswana le 29 novembre dernier ont accouché d'une déclaration demandant que le processus aboutisse fin 2002. On demande aux pays qui sont en mesure de le faire de modifier leurs lois en conséquence d'ici juin 2002.

Assurance parentale

Québec pourrait tenter un recours collectif

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec évaluera les possibilités de recours collectif contre Ottawa dans le dossier de l'assurance parentale. Lors d'une rencontre vendredi dernier à Québec, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, Linda Goupil, et des représentantes du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale ont convenu d'étudier la pertinence d'une poursuite commune lors du retour du congé des Fêtes.

Mme Goupil a fait connaître au Regroupement et au président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Gilles Taillon, sa décision de poursuivre Ottawa, tout comme elle en fera part mercredi à la réunion du conseil des ministres. Le Regroupement a donné son appui à la ministre, mais le président du CPQ a dit préférer l'option du Parti libéral qui souhaite voir le Conseil de gestion de l'assurance parentale négocier avec Ottawa la création du régime.

L'idée d'un recours collectif, proposée par la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, devra toutefois faire l'objet d'analyses de part et d'autre. Il en va notamment d'une question de financement d'un tel recours.

Le Regroupement québécois compte poursuivre en 2002 sa mobilisation autour du programme que cherche à créer Québec depuis cinq ans. Une campagne de publicité est envisagée au Québec après l'invitation à une rencontre lancée au premier ministre Chrétien et laissée sans réponse.

On évalue à 660 millions les coûts du programme québécois et à 60 millions l'écart qui sépare Ottawa et Québec sur cette question. Excédée des refus du gouvernement fédéral, la ministre Goupil croit qu'il est temps de passer à l'action en réclamant qu'Ottawa s'en tienne aux engagements prévus par la loi sur l'assurance-emploi si une province souhaite créer son propre programme de congé parental.

EN BREF

Grant Hill entre dans la course

(PC) — Le leader adjoint de l'Alliance canadienne, Grant Hill, a annoncé officiellement, hier, son intention de briguer le poste que Stockwell Day occupait jusqu'à tout récemment à la tête du parti. Le député albertain, dont la candidature n'a surpris personne, devient ainsi le quatrième candidat à entrer dans la course. La députée de Calgary, Diane Ablonczy, l'ancien député réformiste Stephen Harper et un travesti de Toronto, Enza Anderson, ont déjà fait part de leur intention de succéder à Stockwell Day — qui devrait lui-même annoncer sa candidature au début de 2002. Grant Hill, un chirurgien de 58 ans d'Okotoks, en Alberta, a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1993. Il a indiqué que sa campagne porterait surtout sur l'importance de former des coalitions, en particulier avec les membres du Parti progressiste-conservateur.

Incinérateur de Mercier

Des citoyens veulent y voir clair

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Des citoyens de Sainte-Martine viennent de demander au Vérificateur général du Québec d'ouvrir une enquête pour étudier les «34 années de magouille» entre le gouvernement du Québec et les différentes sociétés commerciales qui ont géré l'incinérateur de Mercier.

Cet incinérateur, spécialisé dans l'élimination d'organiques dangereux, est situé juste à côté des anciennes «lagunes de Mercier», contaminées à la fin des années 60 en grande partie par les boues de raffinage de la métropole. La contamination des eaux souterraines lo-

cales a amené Québec à interdire en 1982 tout pompage des eaux dans un périmètre de cinq kilomètres autour des lagunes, jusqu'en mai 2000, lorsque le conseil des ministres a autorisé Sainte-Martine à rouvrir son puits d'eau potable. Par ailleurs, Québec a haussé en 2000 à plus de 70 000 tonnes la capacité de l'incinérateur qui était censé éliminer le contenu des lagunes.

Selon Gabriel Grégoire, porte-parole du nouveau comité de citoyens nommé ironiquement «Je bois clair», aucune de ces deux décisions n'est acceptable et chacune aurait justifié une consultation publique.

La décision d'augmenter la capacité d'incinération est d'autant plus

inquiétante, dit-il, que l'incinérateur constitue un obstacle important à la décontamination des lagunes. Des experts embauchés par Québec avant l'audience publique de 1994 disaient que si on excavait les lagunes, l'incinérateur pourrait tomber au fond du trou.

Le groupe s'oppose aussi à la réouverture du puits municipal en vertu du principe de précaution: «Ce n'est pas vrai, selon Gabriel Grégoire, qu'il n'y a pas de danger de migration des toxiques vers Sainte-Martine. Le ministère aurait dû miser sur la prudence, comme le lui a recommandé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en 1994.»

«Rien n'a été fait dans ce dossier

depuis la commission du BAPE et rien n'avait été fait de sérieux pendant 20 ans auparavant. Pire, Québec s'est placé en conflit d'intérêts en investissant 298 millions dans Laidlaw, [...] une compagnie qui fait l'objet d'une enquête gouvernementale et qui défie l'ordonnance du ministre. Est-ce que les autorisations accordées à Laidlaw, le propriétaire de l'incinérateur, visent à enrayer la décontamination de Laidlaw en Bourse? Voilà pourquoi nous demandons non seulement au Vérificateur général d'examiner ce dossier, mais aussi à la GRC car on se demande ce qui peut bien retarder à ce point l'aboutissement des enquêtes policières en cours dans ce dossier.»

BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire.

Diplômé G.I.A. / Atelier Sur Place

RIEN À PAYER
AVANT 1 AN!
(DÉTAILS EN MAGASIN)ASSURANCE
GRATUITE
(DÉTAILS EN MAGASIN)

2 tons 14k
5 diamants total .25 ct Prix 5895
5 diamants total .35 ct 7495
5 diamants total .50 ct 12895

Comparez La Qualité

SEIKO
RODANIA5415, rue Beaubien est, Montréal
(514) 376-2202 1-888-290-2202
www.marcelandre.comRW
RAYMOND WEIL
SWISS

LE DEVOIR

LE MONDE

IRAK

Une répression féroce et impunie

LIBÉRATION

La politique de terreur menée par Saddam Hussein contre son peuple reste l'une des plus féroces au monde. « Sous ce régime, la population irakienne subit tout l'arsenal possible de la répression: entraînement militaire des enfants, arrestations et détentions arbitraires, traitements inhumains et dégradants, exécutions, disparitions forcées, nettoyage ethnique et déportations », dénonce le rapport publié vendredi par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et Human Rights Alliance France. Les deux organisations internationales de défense des droits de l'homme n'ont évidemment pas pu se rendre en Irak et c'est en interrogeant, en juillet, de nombreux réfugiés irakiens en Jordanie et en Syrie qu'elles ont réussi à dresser un tableau d'ensemble de cette «*cette répression intolérable, oubliée, impunie*». Le rapport ne donne pas les noms des nombreux témoins cités qui tous ont montré «*une terreur indescriptible en relatant leur histoire et en imaginant ce qui pourrait arriver à leur famille s'ils étaient reconnus*». L'horreur cible depuis des années les minorités ethniques, comme les Kurdes et les Turkmènes, et des groupes religieux comme les chiites. «*Le régime n'a cessé d'exclure et de détruire des communautés entières au nom d'une conception raciale de la nation irakienne* », affirme le rapport soulignant l'hégémonie désormais totale des Arabes sunnites et en particulier de la tribu de Saddam Hussein. Mais elle vise aussi à anéantir toute opposition et toute dissonance.

Oreilles coupées

«*Pour maintenir la population dans un perpétuel état de terreur les autorités prennent des décrets instituant des châtiments cruels et dégradants de façon à ce qu'il y en ait toujours un en application* », explique le document. Après les oreilles coupées pour les déserteurs, il y a depuis le milieu de l'an 2000 les amputations de langue pour insulte à Saddam ou au régime et les décapitations de femmes accusées de prostitution. «*La condition misérable dans laquelle vit une grande partie de la population, à cause de l'embargo [...] fait que la prostitution s'est réellement développée* », note le rapport, mais «*il est clair que l'accusation de prostitution est "une couverture" selon le terme employé par les témoins pour décapiter des épouses ou des parentes d'opposants dont les têtes sont exposées de deux heures à vingt-quatre heures devant les domiciles* ». Les membres de la mission ont dressé une liste nominative de 56 victimes en un an. Leur nombre réel serait plus important, quelque 130 ou plus, et certains réfugiés parlent de 2000 cas. Le rapport cite plusieurs témoignages directs qui, à chaque fois, mettent en cause les «*fedayis de Saddam* », la milice personnelle du dictateur dirigée par son fils aîné Oudai.

«*L'opération se mène en deux temps. Les fedayis procèdent à une descente de nuit en compagnie des dirigeants du parti Baas du quartier. Celui-ci est passé au crible pour éliminer toutes velléités de révolte et trouver les armes que certains pourraient détenir. La population est mobilisée pour le lendemain à l'heure de la prière de midi ou du crépuscule. Ils débarquent alors au domicile de la victime, dont les yeux sont bandés, les cheveux rasés ou attachés. Elle est traînée puis allongée la tête pendante sur un établi devant ses enfants, sa famille et toute la population du quartier* », écrivent les enquêteurs. Un des témoins raconte ainsi les exécutions, en août 2000 à Erachidia, des épouses de deux hommes condamnés à quinze ans de prison pour des présumées activités islamistes: «*Amina était connue pour être une femme honorable, elle avait 25 ans. Ils ont dit qu'elle était une prostituée. Ses pieds et ses mains étaient attachés et ses longs cheveux tirés noués en haut du crâne... 150 à 200 personnes étaient présentes dont des femmes et des enfants. Ils [les fedayis] étaient habillés avec une chemise brune à manches courtes et leurs visages étaient découverts, car, pour eux, c'est un motif de fierté de faire ce qu'ils font. Le bourreau avait un assistant qui lui a tendu le sabre. Dans un silence pesant, on a entendu un grand "ha". Son corps a été enlevé pour éviter le deuil, la famille aussi a été enlevée puis libérée au bout de vingt-cinq jours* ». D'autres témoins assurent que des militantes de l'Union des femmes irakiennes (organisation officielle) assistent souvent aux exécutions qui se terminent avec des tirs en l'air aux cris de «*Vive la gloire irakienne, à bas celles qui nous font honte* ».

Le nombre de ces exécutions aurait commencé à baisser depuis six mois. Peut être en raison des protestations internationales. «*D'autres pensent en revanche que c'est une pratique courante que de lancer une campagne de terreur puis de la diminuer pour en lancer une autre* », note le rapport. Cela est particulièrement évident dans le cas des mutilations. Les amputations d'oreille «*pour refus d'accomplissement du service militaire et recel de déserteurs* » avaient été légalisées par un décret du 25 août 1994. Le décret fut suspendu deux ans plus tard, «*mais les amputations ont continué au moins jusqu'en 1998, date à laquelle le régime serait revenu à la peine capitale pour punir la désertion* ». «*Il fallait tout couper au ras du crâne pour que cela se voie* », témoigne un réfugié à Aman, lui-même mutilé après avoir été pris dans une rafle et emmené à l'hôpital militaire. Selon les rapporteurs, un nouveau châtimement est apparu l'an dernier avec l'amputation de la langue «*pour punir ceux qui ont insulté Saddam ou sa famille* ». Des témoins font état de six cas, dont trois dans le gouvernorat de Hilla, à l'ouest de Bagdad.

EN BREF

Municipales désastreuses pour les socialistes portugais

(AFP) — Le président portugais Jorge Sampaio est placé devant le choix d'une dissolution du Parlement et de la convocation d'élections législatives anticipées, au lendemain de l'échec du Parti socialiste au scrutin municipal. Le premier ministre socialiste Antonio Guterres a remis sa démission hier après-midi au président portugais, qui l'a acceptée. Ayant pris la mesure de l'ampleur de la défaite socialiste, M. Guterres avait annoncé dans la nuit qu'il remettrait sa démission, à mi-parcours de son deuxième mandat. Il faut éviter, a-t-il expliqué, que le Portugal ne s'enlise dans un «*marécage politique* », au moment où la crise internationale aggrave le ralentissement économique. Le président Sampaio va consulter demain et jeudi les partis avant de décider s'il nomme un autre chef de gouvernement ou s'il dissout le Parlement. En cas de dissolution, la constitution prévoit des législatives anticipées dans un délai minimum de 80 jours.

HAÏTI

Une tentative de coup d'État avorté
Les assaillants auraient été dirigés par un ancien commissaire de police

AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Une tentative avortée de coup d'État a fait au moins cinq morts hier en Haïti, avant que la police ne reprenne le contrôle du palais présidentiel à Port-au-Prince attaqué à l'aube par des hommes armés.

«*Nous avons renversé le coup [d'État], mais tout n'est pas fini* », a déclaré hier après-midi le président Jean-Bertrand Aristide au Palais national. Plus tôt hier, le ministre haïtien de la Culture et de la Communication, Guy Paul, avait affirmé que le président Aristide «*avait le contrôle du Palais national* ».

Plusieurs des assaillants, au nombre inconnu et dirigés par un ancien commissaire de police, Guy Philippe, déjà accusé de complot à l'été 2000 et exilé par la suite en République dominicaine puis en Équateur, ont été arrêtés, selon la présidence. L'un d'eux aurait été tué, selon un journaliste local.

Le coup d'État avorté survient alors que le pays, secoué par les violences, est en crise politique depuis des élections sénatoriales controversées en mai 2000.

Le secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA), César Gaviria, a condamné cette tentative de coup d'État et s'est dit «*profondément préoccupé* ».

Se joignant au secrétaire général adjoint de l'OEA Luigi Einaudi, revenu la semaine passée de Port-au-Prince, M. Gaviria a souligné la nécessité d'assurer

un climat démocratique en Haïti, complétant l'accord réalisé sous les auspices de l'OEA entre le parti du président Aristide, la Famille Avalas, et la Convergence démocratique.

La Maison-Blanche a demandé hier aux citoyens américains résidant à Haïti de rester chez eux et l'ambassade est restée fermée au public en raison de l'attaque. L'attaque du Palais national, un vaste bâtiment blanc dans le centre de la capitale, s'est produite vers 2h30 locales. Les assaillants armés et dont certains parlaient espagnol sont entrés dans l'édifice à bord de deux véhicules «*pick-up* », selon des témoignages recueillis par l'AFP.

L'assaut a, semble-t-il, débuté par l'explosion d'une grenade, suivie de tirs d'armes automatiques, puis les rafales se sont espacées pour devenir sporadiques.

La police nationale d'Haïti a déployé autour du bâtiment la Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre et le Groupement d'intervention de la police nationale, qui ont donné l'assaut dans la matinée, reprenant le contrôle du Palais, selon la présidence.

La tentative de coup d'État a fait au moins cinq morts, selon des sources policières et un journaliste local: deux policiers abattus dans leur véhicule près du Palais, deux passants, et, selon un journaliste de Radio Guinée, un membre du commando retrouvé mort dans la cour du Palais national. Cinq policiers auraient également été blessés. De source hospitalière, une dizaine de civils ont été blessés par balles par les assaillants passants à bord de leur véhicule.



Jean-Bertrand Aristide

Semblant confirmer la fuite d'Oussama ben Laden

Washington prêche la patience
Les forces antitalibanes fouillent les grottes de Tora Bora et font défilé des prisonniers «arabes»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Des combattants afghans et des commandos américains ont cherché hier dans les tunnels de Tora Bora, dans l'est de l'Afghanistan, des indications pouvant les aider à localiser Oussama ben Laden.

Les responsables américains, déçus par la fuite du chef islamiste, ont de nouveau tenté de prévenir l'impatience des Américains, qui souhaitent voir ben Laden neutralisé le plus vite possible.

L'incapacité des États-Unis et de leurs alliés à le localiser et la permanence de poches de résistance en Afghanistan font planer une menace sur la solidité du cabinet intérimaire qui doit entrer en fonction à Kaboul le 22 décembre.

Le futur chef du gouvernement intérimaire, Hamid Karzai, doit rapidement rencontrer à Rome l'ex-roi d'Afghanistan Mohammed Zahir Shah, qui ne prévoit pas de rentrer dans son pays avant le début de l'année prochaine.

Une force internationale sous commandement de la Grande-Bretagne a été prévue pour venir assurer la sécurité de Kaboul, mais l'Alliance du Nord, dont les forces sont entrées dans Kaboul le 13 novembre, est opposée à un déploiement plus large.

Des entretiens entre représentants de la communauté internationale et responsables afghans se sont tenus à Kaboul pour préciser l'effectif de la force internationale, qui doit arriver le 22 décembre, et son mandat.

Pour marquer les progrès de la normalisation dans la capitale afghane, le drapeau américain a été hissé hier pour la première fois depuis 1989 sur l'ambassade des États-Unis à Kaboul, où un chargé d'affaires doit prendre ses fonctions.

Après l'annonce dès dimanche par les forces afghanes de l'Alliance de l'Est de la neutralisation d'Al-Qaïda dans le secteur de Tora Bora, le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld a tenu à prévenir tout excès d'enthousiasme: «*Il existe encore des membres d'Al-Qaïda en liberté dans ce pays* ». «*C'est la raison pour laquelle nous nous employons avec les forces afghanes à les extirper des tunnels* », a souligné M. Rumsfeld.

Il a précisé que les forces afghanes, en collaboration avec les forces spéciales américaines, étaient actuellement à la recherche des membres d'Al-Qaïda dans les montagnes, et de documents dans les abris souterrains.

Dimanche, M. Rumsfeld, qui s'est rendu briève-

ment en Afghanistan, avait indiqué que 2000 combattants d'Al-Qaïda ont fui les grottes de Tora Bora vers les collines avoisinantes.

Les bombardements contre des cibles émergentes se poursuivent, a indiqué un porte-parole du Commandement central américain, le commandant Brad Lowell.

Mais cette activité n'a pas permis de localiser le chef islamiste ben Laden, objectif numéro un des activités militaires américaines. Interrogé lors d'une conférence de presse sur la localisation du chef islamiste, le contre-amiral John Stufflebeem, a répondu: «*Qui le sait?* » «*Il y a quelques jours nous pensions qu'il était dans le secteur* » de Tora Bora, mais «*nous n'en sommes plus sûrs* », a-t-il dit.

Le président George W. Bush a voulu couper court à tout découragement dans l'opinion publique américaine qui souhaite punir le plus rapidement possible celui qui est tenu responsable des attaques suicide du 11 septembre. «*Il est en fuite. Il croit qu'il peut se cacher, mais ce n'est pas vrai* », a déclaré M. Bush devant la presse.

«*Cela peut arriver demain, cela peut arriver dans un mois ou dans un an. Mais il sera traduit en justice. Nous recevons toute sorte d'informations, qu'il se trouve dans une grotte, qu'il ne se trouve pas dans une grotte, qu'il s'est échappé, qu'il ne s'est pas échappé. Il y a toutes sortes d'interrogations. Mais quand la poussière se dissipera, nous découvrirons où il se trouve* », a-t-il ajouté.

De même, les États-Unis sont sans nouvelles du chef des talibans le mollah Mohamad Omar, qui a disparu après la chute de son fief de Kandahar, mais les responsables américains refusent de se décourager.

«*Il n'y a pas de preuve crédible qu'il ait quitté l'Afghanistan. Il y a des indications qu'il pourrait être autour de Kandahar* », a déclaré l'amiral Stufflebeem.

Par contre, les combattants afghans ont fait des prisonniers et, pour la première fois, un de leurs commandants Haji Zahir a présenté à la presse des membres d'Al-Qaïda capturés par ses forces.

Ces activistes islamistes — neuf Afghans et dix étrangers — ont été montrés brièvement aux journalistes à Agam, chef-lieu du district du même nom, à quelques kilomètres au nord de Tora Bora.

Les prisonniers étrangers, dont les nationalités n'ont pas été précisées, semblaient pour la plupart d'origine arabe. Il n'a pas été possible aux journalistes de leur parler.

Le sinistre défilé a montré des hommes épuisés, la

«*Les assaillants ont été mis en déroute par les troupes d'élite de la police nationale d'Haïti* », a déclaré un des chefs de l'unité de sécurité présidentielle, Jean Aurio.

Après l'annonce de l'attaque et à l'appel de la présidence, plusieurs milliers de manifestants pro-Aristide, armés de machettes, de bâtons et de revolvers, se sont rassemblés devant le Palais, tandis que des barricades de grosses pierres et de pneus enflammés étaient érigées dans la ville, paralysant la circulation.

Très excités, les manifestants ont obligé les médias haïtiens à quitter les lieux sous la menace.

Selon des radios haïtiennes, les sièges de la Convergence démocratique (opposition) et du Congrès national des mouvements démocratiques (Konakom, socialiste) ont été incendiés par des manifestants pro-gouvernementaux.

L'attaque menée hier est la première tentative de coup d'État depuis que Jean-Bertrand Aristide a entamé début février un deuxième mandat présidentiel. Lors de son dernier mandat (1991-1996), il avait déjà fait l'objet d'un coup d'État sanglant de l'armée, qui l'avait contraint à trois ans d'exil de 1991 à 1994. Il avait ensuite repris le pouvoir à la faveur d'une intervention militaire américaine.

Déjà en butte à la grogne de ses propres partisans, mécontents que les promesses présidentielles d'une meilleure condition de vie n'aient pu se concrétiser, son pouvoir apparaît de plus en plus fragilisé.

Mercredi, les États-Unis avaient déclaré avoir fait part de leur mécontentement aux responsables haïtiens concernant l'échec du président Aristide à mettre en œuvre une série de réformes cruciales.

Des négociations ont lieu en vue du déploiement d'une force internationale



REUTERS

Tenue vestimentaire uniforme.

tête basse. Certains étaient blessés, d'autres se cachaient le visage. L'un allait nu pieds, un autre semblait souffrir d'une blessure au bras.

Tous venaient sans doute de passer trois semaines dans les grottes de Tora Bora, région bombardée sans relâche par l'armée américaine qui soupçonne Oussama ben Laden, instigateur présumé des attentats du 11 septembre aux États-Unis, de s'y cacher.

Sur la place de Mia, un dernier prisonnier est apparu, escorté par deux hommes armés.

«*Les autres sont blessés et couchés* », a indiqué un homme de Zahir. «*Il est très difficile de les faire sortir* ».

Il était impossible de savoir le traitement subi par les prisonniers.

Le défilé des Arabes achevé, ce fut au tour de cinq membres afghans d'Al-Qaïda d'être amenés sur la place, où ils se sont assis face à leurs gardiens, qui s'orientaient devant les caméras. Il était difficile, à la seule vue de leur tenue vestimentaire, de distinguer les prisonniers de leurs geôliers.

Après l'attaque contre le Parlement

L'Inde envisage «toutes les options»

L'armée est placée en état d'alerte au Cachemire

AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — L'Inde réfléchit à «*toutes les options* », y compris celle d'une réponse militaire, après l'attaque contre le parlement à New Delhi qui a fait treize morts jeudi dernier, selon une source officielle.

Le ministre de l'Intérieur L. K. Advani a affirmé hier à la presse que «*le gouvernement est en train de réfléchir sérieusement à toutes les options* ».

«*Une fois tous les aspects pris en compte, les autorités politiques et militaires prendront ensemble une décision* », a-t-il dit dans une interview à la chaîne de télévision Aaj Tak. «*Quiconque défie la sécurité du pays doit faire face aux conséquences* », a-t-il ajouté.

L'attaque de jeudi contre le parlement indien a été perpétrée par un commando de cinq hommes qui ont tué sept personnes avant de succomber à leur tour sous les balles. Une personne

est également décédée dimanche des suites de ses blessures.

Quatre personnes ont été inculpées samedi notamment pour conspiration, dont Mohammad Afzal, 35 ans, militant de l'organisation islamiste Jaish-e-Mohammad opérant dans la partie indienne du Cachemire à partir du Pakistan, et considéré comme le cerveau de l'attaque.

La police indienne a annoncé hier l'interpellation d'un suspect à Srinagar, capitale d'été du Cachemire indien, et de trois autres à New Delhi.

Dimanche, l'Inde a accusé les services secrets pakistanais (ISI) d'être impliqués dans l'attentat, ce que le Pakistan, qui a condamné l'attaque, a catégoriquement démenti.

Si le Pakistan «*veut réellement éradiquer le terrorisme, il ferait mieux de le montrer, et il est de son devoir de cesser tout soutien au terrorisme* », a ajouté le ministre.

Plusieurs partis politiques indiens, dont le principal parti d'opposition, le parti du Congrès, ont apporté leur soutien à une éventuelle action militaire.

Exercices d'hiver

L'armée indienne a été placée hier en état d'alerte renforcée le long de la frontière entre le Cachemire indien et le Pakistan.

Les autorités ont indiqué que l'alerte renforcée avait été décidée à la suite d'informations faisant état d'une suppression des permissions pour les soldats et commandants pakistanais et alors que le ton est monté entre l'Inde et le Pakistan après l'attentat perpétré jeudi contre le parlement à New Delhi qui a fait 13 morts, dont les cinq membres du commando.

«*Nous avons ordonné à nos forces de se mettre en alerte renforcée après avoir constaté le maintien sur place des soldats pakistanais et de leur armement à l'issue*

de leurs exercices d'hiver il y a un mois », a déclaré à l'AFP un haut responsable du ministère de la Défense à Jammu, la capitale d'hiver de la partie du Cachemire sous contrôle indien.

Il a affirmé que le Pakistan avait aussi déployé des forces régulières sur une bande frontalière de 187 km, séparant le Cachemire indien du Cachemire pakistanais. On «*fait cela seulement en temps de guerre* », a déclaré le responsable.

Cependant, aucune confirmation n'a été donnée de source indépendante de ce déploiement de troupes le long de la frontière.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a appelé dimanche New Delhi à la prudence dans l'exercice de son droit «*légitime* » d'autodéfense.

Deux des trois conflits armés ayant opposé l'Inde et le Pakistan depuis 1947 ont éclaté à propos de la région himalayenne du Cachemire, revendiquée par les deux pays.

É D I T O R I A L

Arafat est coincé

Les réactions au discours de Yasser Arafat ont oscillé entre le scepticisme des Américains, la prudence des Européens, l'exigence pour davantage de gestes concrets de la part des Israéliens, et le rejet. Celui combiné des clans radicaux palestiniens que sont le Hamas, le Jihad palestinien et le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). La table est mise pour la guerre civile.



Serge Truffaut

l'état d'urgence décrété par le président de l'Autorité palestinienne, Ariel Sharon n'a rien trouvé de plus subtil que l'usage de la diplomatie de la canonniers. Du côté américain, plus exactement celui du secrétaire d'État Colin Powell, Arafat demeure le principal interlocuteur. Par contre, si son discours a été jugé constructif par le président Bush, celui-ci attend, voire exige qu'il mette un terme immédiat aux agissements des radicaux en les emprisonnant. Au sein de l'Union européenne, on retiendra avant tout la réaction du premier ministre Tony Blair, qui s'est permis de dévier de la position adoptée par Washington en soulignant que c'était désormais au tour des Israéliens de répondre positivement aux engagements pris par Arafat. Cela rappelé, reste ce qui, pour l'heure, est l'essentiel, soit le refus net, le rejet sans appel de diverses composantes palestiniennes.

Fidèle au postulat qu'il a formulé au lendemain des accords d'Oslo et qui stipule que coler à l'OLP revient à reconnaître l'existence d'Israël, le Hamas a fait écho aux propos d'Arafat en articulant un *niet* ferme et clair. Idem pour les autres organisations palestiniennes. La réaction de ces dernières a ceci de vertigineux qu'elle met en lumière les risques grandissants d'un combat sans merci entre elles et Arafat.

Que ce dernier impose au Hamas et autres de fermer boutique, ainsi qu'il l'a laissé entendre dans son discours, et ce sera à coup sûr l'amorce d'une guerre civile. Depuis qu'il a réussi à galvaniser une jeunesse désespérée tout en acquérant une certaine crédibilité auprès des autres couches de la société palestinienne en montrant du doigt la corruption qui a cours au sein de l'Autorité, le Hamas a vu sa cote de popularité augmenter avec constance. Si l'on en croit un récent sondage, cette faction aurait grignoté suffisamment de parts jusqu' alors acquises à l'OLP au point de talonner cette dernière.

Le Hamas a ceci de dangereux, tant pour Arafat que pour Sharon, qu'il dispose désormais de moyens qui, pendant des années, lui faisaient cruellement défaut. C'est en effet vers lui que convergent désormais les millions de dollars que les monarchies pétrolières et l'Iran allouent à la cause palestinienne. Les Saoudiens entendent faire payer à Arafat l'appui qu'il a accordé à Saddam Hussein lorsque celui-ci s'empara du Koweït. Dans le cas des Iraniens, la raison est double. On entend se débarrasser de celui qui a osé soutenir Hussein et capitaliser aussi sur les succès remportés au Liban par Hezbollah interposé. Dans tous les cas, tous des cas empreints de fondamentalisme religieux, on veut mettre un terme à la carrière de l'un des derniers représentants de ce panarabisme d'autant plus honni par les féodaux du golfe Persique qu'il pursue davantage son inspiration dans le socialisme que dans le Coran.

Que Yasser Arafat s'en prenne au chef spirituel du Hamas, Ahmed Yassine, et c'est le soulèvement dans tous les territoires occupés.

Le mépris a un nom: Asper

Non contents d'avoir rabroué l'équipe de journalistes de leur nouveau joujou montréalais *The Gazette* en les traitant de traîtres et de lâches, les propriétaires de CanWest Global, la famille Asper, viennent de leur adresser une mise en garde qui pourrait se résumer ainsi: si vous parlez contre moi, vous serez congédiés!

Il va de soi que les employés d'une entreprise, quelle qu'elle soit, doivent fidélité à leur employeur et ne peuvent pas faire circuler des renseignements de nature confidentielle obtenus dans le cadre de leurs fonctions. Mais ce n'est pas de cela qu'il est question à *The Gazette*. Il s'agit plutôt d'un débat d'intérêt public concernant l'orientation éditoriale que les Asper entendent donner à leurs journaux. Or ce débat, il aurait dû avoir lieu bien avant, c'est-à-dire au moment où CanWest a manifesté son intention d'acheter la chaîne Southam, qui appartenait à Conrad Black.

En imposant un éditorial unique à tous ses quotidiens, CanWest impose d'abord une pensée uniforme à tous les lecteurs de ses quotidiens régionaux, ce qui est déjà choquant («La pensée unique», *Le Devoir*, 7 décembre 2001), mais aussi une pensée de plus en plus détaillée à laquelle les équipes éditoriales locales devront se plier. Or, n'y a-t-il pas de limites au droit de propriété quand il est question d'information et de pensée éditoriale?

Un propriétaire peut fixer les orientations générales à suivre. Il peut avoir ses convictions et même, de façon accessoire, quelques obsessions personnelles. Mais il ne peut pas forcer les éditorialistes de tous ses journaux à penser et à écrire comme lui sur chacune des grandes questions nationales ou internationales sous peine de devoir remettre leur démission. Une équipe éditoriale a aussi sa propre marge d'autonomie, qu'elle doit savoir utiliser de façon intelligente et nuancée dans le respect des orientations de l'entreprise. Nier cette spécificité, c'est nier le droit des éditorialistes à exercer leur jugement professionnel, et c'est mépriser les lecteurs qui s'imaginent en présence d'individus libres.

Cette histoire, qui n'a fait que s'envenimer depuis deux semaines, nous ramène au problème de la concentration de la presse et à ses effets pervers dont voilà un beau spécimen. On le voit, la protection du public et de la profession appelle une intervention préventive de la part des pouvoirs publics. Il ne suffit pas de constater que tel propriétaire est plus respectueux que tel autre du travail de ses journalistes. Un simple changement à la direction du groupe et tout bascule, comme on le constate trop tard chez Southam, une organisation de presse au passé prestigieux.

Ce qu'il faut, et la ministre Diane Lemieux doit y venir le plus rapidement possible, c'est un ensemble de mesures susceptibles d'assurer la diversité des points de vue dans la presse quotidienne, dont la création d'un mécanisme de surveillance de la propriété des médias, indépendant du pouvoir politique certes, mais capable de poser des exigences et d'obtenir des engagements écrits de la part de futurs propriétaires d'un groupe de presse. Sans une telle intervention, qui sait à quoi ressemblera le paysage médiatique d'ici une petite décennie?

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La novlangue en 10 leçons faciles

Au sujet de «Bissonnette dénoncée», de Stéphane Baillargeon, 5 décembre 2001...

Vous trouvez que la vie ressemble de plus en plus au roman 1984 de George Orwell? Vous désirez maîtriser la novlangue et transformer des mesures oppressives en triomphes de la démocratie? Faites ce petit test.

■ Glissez-vous dans la peau d'une personnalité publique, par exemple le maire de la ville de Hull.

■ Préparez votre réélection en cherchant une cause dont vous pouvez vous faire le champion à peu de frais.

■ Quand une citoyenne se plaint de passages qu'elle trouve sexistes dans quelques volumes pour adultes de la bibliothèque municipale, bondissez sur cette occasion de vous ériger en héros aux yeux de l'électorat féminin. Dès que les bibliothécaires refusent de retirer les livres des rayons, penchez-vous sur le dossier à leur place.

■ Sollicitez l'avis du Conseil du statut de la femme. S'il refuse de condamner les livres et vous écrit que «tout doute doit être tranché en faveur de la liberté d'expression», ne citez que la phrase où il admet que, dans certains extraits, «l'image de la femme [...] n'est pas celle que nous souhaitons propager».

■ Demandez à un artiste et à un libraire d'éva-

luer quelques-uns des titres critiqués. Afin d'influencer leur jugement, joignez-y trois albums érotiques — que la bibliothèque ne possède pas, mais cela, ne le précisez pas.

■ Si ces consultants ne recommandent malgré tout aucun traitement particulier pour les livres controversés, faites quand même adopter par le conseil municipal un règlement obligeant la bibliothèque à ranger 180 volumes dans une pièce réservée aux employés. Vous aurez l'air d'une personne d'action et vous serez réélu.

■ L'initiative vous attirera les foudres de l'Union des écrivains, de la Corporation des bibliothécaires professionnels, de la Grande Bibliothèque, du PEN-Québec, de la Canadian Library Association et de la Writers' Union of Canada, mais ce n'est pas grave. Minimisez leurs interventions en les qualifiant de «petit club privé».

■ Clamez: «Jamais je ne vais accepter qu'on ait, dans une bibliothèque publique, des documents qui font la promotion [sic] et qui banalisent une agression sexuelle.» Vous salirez ainsi les livres sans devoir prouver vos dires.

■ Et maintenant, la cerise sur le sundae: profitez d'une semaine d'absence du directeur de la bibliothèque (qui s'était opposé au retrait des volumes) et affirmez que c'est lui qui a mal interprété votre «excellente» politique. Joignez votre voix à celles qui crient censure et faites remettre les livres en place sans abolir le règlement.

■ Fusionnez votre ville avec quatre municipalités voisines. Si leurs conseillers respectifs n'y voient que du feu, vous multipliez la portée de votre initiative. Avec un peu de chance, le précédent fera bouler de neige au Québec.

Charles Montpetit
Montréal, décembre 2001

Une société juste?

Ce ne sont pas les personnes âgées qui vont écopier des augmentations liées à la réforme de l'assurance-médicaments: ce sont les malades. Bien sûr, ce sont souvent les mêmes, mais là n'est pas mon propos: parce que j'ai le privilège d'être bien portante, j'ai aussi le privilège d'économiser. C'est ça, une société juste?

Par ailleurs, les travailleurs autonomes et les employés des PME, qui ne bénéficient pas d'un programme d'assurance collective, devront-ils se tourner vers une assurance privée? Celles-ci ont l'habitude d'exclure ce qu'elles appellent les «maladies préexistantes», puisque c'est bien connu qu'elles ne prennent aucun risque. Par conséquent, toute une classe de citoyens — qui paient pourtant des impôts — se retrouveront dans un vide qui ne sera compensé nulle part. N'est-ce pas pour éviter cette autre forme d'injustice que l'assurance-médicaments avait été instaurée?

Suzanne Blanchet
Rédactrice professionnelle
13 décembre 2001

LIBRE OPINION

Assurance-médicaments: les vrais enjeux

CLAUDE GAGNON

Pharmacien
Président de l'Association québécoise
des pharmaciens propriétaires

L'assurance-médicaments fera bientôt l'objet d'un troisième débat en cinq ans, histoire de permettre à la population québécoise de «faire un examen de conscience» et d'«assumer les conséquences de ses choix», pour reprendre les mots du premier ministre, Bernard Landry. On ignore encore quelle forme prendra ce débat. On doit souhaiter que l'exercice débouche sur des stratégies qui permettront aux Québécois de tirer le meilleur parti des formidables progrès technologiques des cinquante dernières années — et des découvertes à venir.

Au vu de ce que je lis et entends depuis quelques semaines, je crains toutefois un débat vidé de son essence et portant sur de faux enjeux; je crains un débat rongé par des mythes. Dissipons d'abord quelques-uns de ces mythes...

■ Le Régime d'assurance-médicaments est systématiquement déficitaire. C'est faux. Le Fonds de l'assurance-médicaments a réalisé un surplus de quelque 10 millions de dollars pour son dernier exercice financier, terminé en mars 2001. C'est-à-dire que les primes des quelque 1,7 million «d'adhérents» au régime d'assurance-médicaments ont plus que suffi à payer leur consommation de médicaments et les frais d'administration du régime d'assurance-médicaments. La RAMQ paie également une partie de la facture des médicaments de quelque 1,4 million de personnes assurées du fait de leur âge ou de leur statut de prestataires de l'assistance-emploi. Mais, depuis près de 30 ans, leur consommation est assumée à même le budget du gouvernement du Québec, et non par le Fonds. Ces coûts n'ont rien à voir avec le Fonds de l'assurance-médicaments et la notion de «déficit» leur est donc totalement étrangère.

■ L'État assume une proportion croissante du coût des médicaments d'ordonnance des Québécois. C'est tout le contraire. Depuis dix ans, l'État a renvoyé au citoyen une part croissante du fardeau financier lié aux médicaments. En 1991, le gouvernement du Québec payait à même son budget, dans le cadre des programmes visant

les personnes âgées et les prestataires de l'assistance-emploi, environ 45,4 % du coût de tous les médicaments délivrés en pharmacie au Québec. En 2000, cette proportion était réduite à 35,8 %. Les citoyens et les entreprises acquittent donc près des deux tiers de la facture totale au moyen de primes d'assurance-médicaments versées aux assureurs privés et à la RAMQ, des franchises et des coassurances. Il ne faut donc pas réduire l'enjeu du coût des médicaments au seul budget de l'État.

■ L'assurance-médicaments est un gouffre sans fond. Ce mythe est presque un corollaire du mythe précédent, mais il vaut un commentaire particulier. En 1995, avant de modifier l'assurance-médicaments, le gouvernement du Québec déboursait déjà 803 millions de dollars pour les médicaments délivrés en pharmacie. En 2000-2001, il a payé 1,172 milliard, soit 369 millions de plus. Or une partie de cette augmentation est une fiction comptable. Conséquence du virage ambulatoire, l'assurance-médicaments et les citoyens assument aujourd'hui le coût des médicaments auparavant entièrement à la charge des hôpitaux. Il ne s'agit pas d'une augmentation de dépense publique, mais d'un transfert de l'assurance-hospitalisation (publique) vers l'assurance-médicaments (publique et privée).

À l'aide des chiffres fragmentaires dont nous disposons, l'AQPP estime au moins à 100 millions par an la valeur de ce transfert — possiblement davantage. Ainsi, l'augmentation réelle du coût des médicaments pour le budget de l'État est de moins de 275 millions de dollars en cinq ans. Ce n'est pas rien, mais nous sommes loin du gouffre maintes fois évoqué.

Pour être préoccupante, la situation ne justifie pas l'atmosphère d'angoisse qui entoure trop d'interventions sur le sujet du médicament. Elle commande en revanche qu'on aborde en toute sérénité quelques enjeux de fond...

■ Bien poser le problème. Le médicament n'est pas un coût à minimiser. Il est un outil dont il faut optimiser l'usage, en tenant compte des bénéfices aussi bien que des coûts. Pourtant, le médicament d'ordonnance ne représente qu'environ 15 % de la dépense totale en santé des Québécois, publique et privée. Mais on ne parle que du coût, parce qu'il se mesure facilement. Qui en mesure les bénéfices? Combien vaut une baisse de 50 % en dix ans des mortalités dues aux maladies cardiovasculaires? Com-

bien de pontages à 27 000 \$ pièce sont évités grâce aux médicaments contre le cholestérol? Combien de séjours à l'hôpital sont écourtés, combien de chirurgies sont évitées grâce aux médicaments? Sans les médicaments, quelle efficacité aurait notre système de santé?

■ Penser en termes stratégiques. La question ne se réduit donc pas à «répartir une facture». Il faut une véritable stratégie du médicament, dont l'objet serait de faire du médicament le meilleur usage thérapeutique et économique. Pour être utile, une stratégie du médicament doit tenir compte non seulement du coût d'un médicament, des coûts et bénéfices respectifs de plusieurs médicaments substituables, mais également des coûts et bénéfices des alternatives non médicamenteuses. Tout cela pour dire qu'une stratégie du médicament ne peut être formulée isolément, sans égard à ses répercussions sur les soins médicaux et les soins hospitaliers. Or le gouvernement persiste à traiter en silos les soins médicaux, les soins hospitaliers et les soins pharmaceutiques.

■ Mieux utiliser le pharmacien. Le pharmacien est une ressource mal utilisée. Cette mauvaise utilisation est d'autant plus grave que la ressource pharmacien est en pénurie. À cause de la complexité des règles du régime public, et parce que la RAMQ répercute sur le pharmacien l'administration de ces règles, le pharmacien doit consacrer une portion croissante de son temps à s'acquitter de tâches administratives qui n'ont strictement rien à voir avec le service professionnel qu'il souhaite consacrer à son patient. Or les enjeux actuels suggèrent plutôt l'élargissement du rôle professionnel du pharmacien. Il est démontré que, grâce à cet élargissement, le médicament donne de meilleurs résultats pour le patient et engendre des économies pour les payeurs. L'AQPP a formulé plusieurs recommandations en ce sens, au cours des dernières années.

Comme pharmacien communautaire, je cotoie chaque jour des dizaines de personnes assurées par l'État. Les déclarations alarmistes des dernières semaines provoquent chez elles une angoisse tout à fait inutile. Si l'on veut convier les citoyens à assumer leurs choix, il faut souhaiter que, collectivement comme individuellement, ils puissent faire ces choix sereinement, à la lumière d'une bonne information et des véritables enjeux.

IDÉES

Opter pour une république du Québec

En plus de confier l'ensemble des pouvoirs à l'exécutif, la monarchie parlementaire canadienne limite aussi, d'une certaine façon, la liberté d'expression en induisant une forme de pensée manichéenne

NIKOLAS DUCHARME

Ex-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec

ROBERT FILION

Ex-conseiller de René Lévesque et de Camille Laurin

JONATHAN VALOIS

Ex-membre de l'exécutif du comité national des jeunes de la CSN et ex-président du Comité national des jeunes du Parti québécois



La vieille quincaillerie monarchiste héritée du parlementarisme anglais du XVII^e siècle nous convient-elle toujours?

ARCHIVES LE DEVOIR

Au moment où le premier ministre du Québec, le président de l'Assemblée nationale et un certain nombre d'intellectuels et de personnalités engagées s'interrogent sur le mode de scrutin et sur l'idée de la citoyenneté québécoise, nous estimons qu'il est grand temps de se questionner sur la possibilité de se doter à l'échelle du Québec d'institutions politiques plus représentatives et démocratiques que celles qui existent actuellement.

Repenser la démocratie pour les Québécois, ce serait, entre autres choses, s'interroger sur la nature des institutions fédérales et provinciales qui nous régissent et, notamment, se demander si la vieille quincaillerie monarchiste héritée du parlementarisme anglais du XVII^e siècle nous convient toujours.

A titre d'exemple, est-il normal, au Canada, en 2001, qu'un premier ministre, non élu au suffrage universel, puisse à la fois contrôler le vote de la majorité en chambre, nommer les nouveaux sénateurs, nommer tous les ministres, autoriser la nomination de tous les cadres de l'État et des sociétés de la couronne, être le chef des armées, nommer tous les juges d'instances supérieures et ceux de la Cour suprême, autoriser les budgets annuels de la radio et de la télévision d'État, nommer son PDG et en plus déclencher les élections au moment qui lui convient?

Le Québec n'échappe pas à cette logique. En effet, le premier ministre québécois est aussi tout puissant dans les champs de compétence québécois que son homologue canadien. Il exerce, lui aussi, un contrôle sur la chambre des représentants et peut proposer et faire adopter n'importe quel projet de loi sanctionné par le Conseil des ministres.

En plus de confier l'ensemble des pouvoirs à l'exécutif, la monarchie parlementaire canadienne limite aussi, d'une certaine façon, la liberté d'expression en induisant une forme de pensée manichéenne, qui contraint l'ensemble du discours public à des prises de positions essentiellement partisans entre le gouvernement et l'opposition.

En somme, lorsque nous analysons le fonctionnement de la monarchie canadienne, nous sommes en droit de nous demander si nous sommes vraiment les citoyens d'une démocratie qui vise à nous représenter ou des sujets servant de caution à un néomonarque élu aux quatre ans. En outre, il semble impossible d'améliorer ce système qui a permis au Parti libéral du Canada de gouverner l'État canadien pendant près de soixante-dix ans au XX^e siècle. En effet, le gouvernement fédéral, une sorte de *friendly dictatorship*, pour reprendre l'expression de Jeffrey Simpson, chroniqueur du *Globe and Mail*, est fermé à toute réforme de la fédération canadienne. Depuis plusieurs années, la concentration du pouvoir et la domination d'une pensée unique, représentent des tendances lourdes qui empêchent toutes formes de changement au niveau fédéral au profit des citoyens.

Dans ce contexte, remettre en question les institutions du Québec n'a donc rien à voir avec la vanité du

changement ou le nationalisme québécois mais vise des interrogations plus fondamentales. Comment voulons-nous vivre ensemble? Quel contrôle voulons-nous exercer sur nos taxes et impôts? Quel poids voulons-nous donner à nos élus et dans quel cadre de représentation voulons-nous qu'ils agissent? Bref, de quelle démocratie voulons-nous et pour quel type de citoyenneté?

Renforcer la légitimité du chef de l'État

Premièrement, l'élection du chef de l'État du Québec au suffrage universel est pour nous un incontournable. Nous croyons qu'il n'est pas sain que le premier ministre du Québec soit élu uniquement par les électeurs d'une seule circonscription électorale et qu'il soit désigné premier ministre non pas parce qu'il a un mandat populaire, mais parce qu'il est chef d'un parti politique qui a fait élire une majorité de députés à l'Assemblée nationale.

Cette nécessité s'impose d'autant plus que, depuis les fusions municipales, plusieurs maires ont obtenu, lors des dernières élections, plus de voix que le premier ministre du Québec en place. À titre d'exemple, les deux maires des deux plus importantes villes du Québec, M. Tremblay et M. L'Allier, ont été élus respectivement par plus de 250 000 et 125 000 électeurs.

En réalité, force est de reconnaître qu'un président élu par une majorité de citoyens aurait une légitimité démocratique encore plus forte pour gouverner le Québec et pour représenter la nation québécoise sur son territoire et à l'étranger.

Enfin, le président de la République du Québec aurait un véritable rapport de force démocratique par rapport au premier ministre du Canada qui lui, par exemple, ne tire sa légitimité actuellement que d'un peu plus de 40 % de l'électorat de la seule circonscription québécoise de Shawinigan en Mauricie.

La séparation des pouvoirs

Deuxièmement, il faut absolument redonner un réel pouvoir de représentation et d'animation sociale aux dé-

putés qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec.

Selon nous, l'exécutif, le législatif et le judiciaire ne doivent plus coucher dans le même lit. Une véritable démocratie de type républicaine exige qu'ils fassent chambre à part. De cette façon, les députés deviendront les véritables représentants des citoyens de leur circonscription et ils auront la liberté et les moyens de proposer des projets de loi, de dire leur mot sur la gestion des affaires publiques et ils pourrissent, par exemple, approuver les nominations des ministres, des juges de la Cour supérieure du Québec et des dirigeants des sociétés d'État, comme Hydro-Québec.

Plutôt que de diriger le Québec par l'entremise de Sommetts, d'États généraux ou de divers comités externes, nous pourrions enfin confirmer et renforcer le rôle des législateurs en confiant à l'Assemblée nationale, donc aux députés, la gestion et la direction des débats d'intérêt général par l'entremise de véritables commissions parlementaires.

Donner plus de pouvoir aux régions du Québec

Troisièmement, une véritable réforme de nos institutions démocratiques ne peut laisser en suspens la représentation des intérêts des régions. Pour donner plus de pouvoir aux régions et renforcer leur développement économique, culturelle et politique, nous croyons qu'il serait pertinent de mettre sur pied une chambre de représentants régionaux élus par la population.

À titre d'exemple, si deux représentants étaient élus par région, il pourrait y avoir 34 représentants régionaux dans une sorte de sénat québécois. Cela permettrait aussi de remettre à l'avant-plan une vision régionale et différenciée du développement du Québec tout en permettant à des régions comme la Côte-Nord, la Gaspésie, le Nord du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue d'augmenter leur poids politique dans les institutions démocratiques du Québec.

Instaurer la citoyenneté québécoise

Quatrièmement, toute réforme de nos institutions doit être accompagnée de l'instauration de la citoyenneté québécoise. Cette citoyenneté devrait reposer sur un patrimoine de droits et de devoirs communs. À cet effet, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec est sans contredit la pierre d'assise de cette nouvelle citoyenneté. La Charte, qui a été adoptée en 1975 garantissant l'égalité, la liberté d'expression, d'opinion et de croyance, la justice et les conditions de l'exercice de participation à la vie démocratique. À notre avis, elle doit devenir un symbole qui incarne le contrat social qui nous unit tous au Québec et l'un face à l'autre.

La langue française doit, quant à elle, agir comme un instrument de cohésion et de participation à la vie démocratique québécoise. Le Français est une langue qui est parlée par plus de 94 % de la population au Québec et elle constitue le ciment qui doit réunir et faire vivre cette nouvelle citoyenneté.

Enfin, l'adoption d'une constitution républicaine, par une consultation populaire, pourrait devenir l'acte fondateur de cette nouvelle citoyenneté québécoise. Les personnes appartenant aux différentes communautés nationales qui habitent le Québec pourraient enfin sanctionner leur appartenance à la nation politique québécoise par l'entremise d'un geste collectif et pacifique.

En conclusion, il est grand temps que le Québec, comme toutes les autres nations d'Amérique l'ont fait un jour dans leur histoire, rejette la monarchie parlementaire comme forme de gouvernement. Les Québécois sont appelés à fonder, à leur tour, une nouvelle république, forte et prospère où les valeurs d'équité et la solidarité prédomineront, une république qui pourrait devenir à son tour une terre de liberté et d'accueil pour tous ceux et celles dans le monde qui voudront vivre en Amérique en français.

Le Québec n'échappe pas à cette logique

Mise au point

Il est discriminatoire de refuser un logement à une famille avec enfants ou à une personne au revenu précaire

GINETTE L'HEUREUX
ROBERT SYLVESTRE

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Réagissant à une affirmation rapportée récemment dans la presse, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rappelle qu'il est discriminatoire, pour un propriétaire, de refuser de louer un logement simplement parce que les aspirants locataires sont une famille avec enfants ou des personnes ayant un emploi précaire.

Le *Devoir* du 4 décembre dernier rapportait ainsi (dans un article intitulé «*Un locataire peut céder un bail à qui lui plaît*» portant sur un jugement récent) les propos d'un avocat présenté comme représentant la Ligue des propriétaires de Montréal dans la cause dont il était question: «il ajoute que le droit de choisir du propriétaire relève du principe fondamental de la liberté de contracter avec qui l'on veut — à la condition de ne pas faire de discrimination selon la race, le sexe, etc. «Mais un propriétaire peut décider de ne pas vouloir de locataires qui ont trois enfants, un chien ou un emploi précaire. C'est parfaitement légal.»

Or, ce n'est pas le cas: un refus de louer motivé par la présence d'enfant ou un emploi précaire est discriminatoire, c'est-à-dire contraire à la «Charte des droits et libertés de la personne», tout autant qu'un refus fondé sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique, etc. La distinction faite, dans cette affirmation, entre divers types de refus discriminatoires ne tient pas, légalement.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a obtenu, depuis une douzaine d'années, de nombreux jugements qui ont établi, sans l'ombre de doute, que les refus de location pour présence d'enfants constituaient de la discrimination



ARCHIVES LE DEVOIR

De nombreux jugements ont établi que les refus de location pour présence d'enfants constituaient de la discrimination fondée sur l'âge.

fondée sur l'âge et que les refus motivés par la précarité d'emploi de l'aspirant locataire étaient de la discrimination fondée sur la condition sociale. Ces facteurs (enfants, précarité) ne constituent pas des indicateurs de la capacité du locataire à assumer ses responsabilités.

En outre, la jurisprudence a aussi clairement établi qu'un refus de location motivé par la présence d'un chien est discriminatoire dans tous les

cas où il s'agit d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance permettant à une personne de pallier son handicap.

Ce sont là des faits, d'ailleurs, qui ont été largement publicisés et qui sont connus de la très grande majorité des propriétaires de logement. La Commission ne peut que s'étonner de réentendre de telles affirmations, particulièrement inquiétantes dans un contexte social de pénurie de logements.

Pour un Musée de la photographie dans la maison Notman

HERVÉ FISCHER

Titulaire de la chaire Daniel Langlois de technologies numériques et de beaux-arts à l'Université Concordia.

Je voudrais ajouter ma voix à celles des défenseurs de la maison Notman, non seulement pour féliciter la ministre Diane Lemieux d'avoir sauvé cette icône du patrimoine culturel montréalais, mais aussi pour soutenir le projet d'y fonder un Centre international de la photographie.

Non seulement le symbole de cette maison historique de notre ancien photographe national William Notman, mais aussi l'ancien hôpital St. Margaret's Home for the Incurable situé en arrière de la maison Notman sur le même site, avec ses arbres magnifiques, se prête remarquablement bien par la disposition de son architecture intérieure cloisonnée à un Centre international de la photographie incluant la conservation et l'étude des archives, ainsi que des salles d'exposition.

On pense évidemment au Centre canadien d'architecture créé par Phyllis Lambert, une référence incontournable, qui pourrait servir de modèle à ce Centre de la photographie, tant pour le soin apporté à la restauration patrimoniale, que pour son fonctionnement, dédié cette fois à l'histoire de la photographie. François Girard et Robert Hébert, notamment, ont déjà souligné l'importance stratégique d'un tel équipement culturel, unique au Canada, tant pour ce que nous devons à notre histoire québécoise et à l'histoire de la photographie, que pour contribuer au positionnement international de Montréal comme grande métropole culturelle, et qui est déjà active dans ce domaine avec le Mois de la photo.

Il ne faut pas manquer cette occasion, ni négliger un tel projet. Voilà donc dans ce dossier encourageant la deuxième décision que nous espérons de la ministre de la Culture, Mme Diane Lemieux.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Réty, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paire (santé), Michel Garneau (cartooniste), Diane Prossart (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpéti (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Marie-Corinne (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation: Gilles Paire (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Eggleton veut réexaminer la politique de défense

JOHN WARD
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Défense, Art Eggleton, souhaite un réexamen de la politique de défense et un nouveau livre blanc pour aider les Forces armées, à court d'argent, à vivre selon leurs moyens. Moins d'une semaine après le dépôt du budget fédéral, qui accordait aux forces canadiennes nettement moins d'argent que ce que plusieurs critiques jugent nécessaire, le ministre a affirmé hier, en entrevue, qu'il veut un livre blanc pour définir la mission des forces armées.

Le dernier livre blanc remonte à 1994. Il stipulait que l'armée devait être polyvalente, prête au combat et capable de répondre à ses engagements, au Canada comme à l'étranger. Mais son sous-financement chronique signifie que des changements sont nécessaires, a dit M. Eggleton.

«La politique de défense de 1994 va sur ses huit ans et devrait être revue. Étant donné les événements du 11 septembre, et la réalité du financement étant ce qu'elle est, il devient nécessaire d'effectuer cet examen.»

Le budget du 10 décembre accordait 300 millions supplémentaires à l'armée pour ses dépenses en immobilisations, 210 millions pour les frais de l'opération Apollo contre le terrorisme et 119 millions, sur cinq ans, pour renforcer la section spéciale antiterrorisme, Force opérationnelle interarmées 2 (JTF-2). D'autres sommes allouées à la défense doivent servir à financer des opérations de soutien d'urgence.

Par ailleurs, plusieurs critiques, c'est nettement insuffisant par rapport au milliard de dollars (et même plus) nécessaire pour compenser des années de négligence des budgets d'équipement et d'entretien de l'armée.

Le 11 septembre: et vous, lecteurs?

Lorsque deux avions ont percuté le World Trade Center, il y a trois mois, on a dit que rien ne serait plus pareil. Êtes-vous de cet avis? Le 11 septembre a-t-il changé quelque chose d'important? L'ampleur de l'acte terroriste a-t-elle modifié votre vision du monde et vos comportements? Bref, en quoi le 11 septembre a-t-il changé la vie, votre vie? Répondez par un court texte (de 100 à 200 mots). Le Devoir publiera les meilleurs le 31 décembre. L'adresse: 11septembre@ledevoir.com.

Rectificatif

Une erreur technique a fait disparaître pratiquement toute la dernière phrase (page A 4) de l'entrevue du lundi réalisée avec le chef d'orchestre Yannick Nézet-Séguin, qui débutait en page une hier. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous reprenons ici le dernier paragraphe du texte: «La fortune sourit aux ambitieux; l'ambition de Nézet-Séguin se découvre seigneur et simple, noblesse du musicien qui revendique autant l'aspiration à la vérité qu'il assume son droit à l'erreur. Pour autant que cela ne soit pas confondu avec l'errance. Vertu profonde dans un monde où l'égoïsme est trop souvent de mise, Nézet-Séguin cherche à être musicien de dialogue.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-9677
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RADICAUX

SUITE DE LA PAGE 1

Yaacoub Edkedik, militant du Hamas, a été tué par balles à Hébron, alors qu'il tentait d'échapper à des soldats venus l'arrêter. Mounjed Salman, membre de la «police navale» palestinienne, a également été tué à Naplouse.

Mohammad Hounidek, 12 ans, a été atteint d'une balle à la poitrine tirée par des soldats israéliens à un barrage dans le bloc de colonies de Gush Katif, selon une source hospitalière.

Ces décès portent à 1106 le nombre de personnes tuées, dont 850 Palestiniens et 233 Israéliens, depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000.

Commentant la mort des trois Palestiniens, M. Arafat a accusé Israël de «faire fi» des mesures prises par son Autorité sur le terrain pour faire baisser la violence.

«Les actions sur le terrain existent, mais la partie israélienne tente d'en faire fi pour poursuivre son escalade militaire, son blocus et ses agressions contre les lieux saints musulmans et chrétiens», a-t-il déclaré après avoir reçu une délégation de dignitaires religieux à Ramallah en Cisjordanie.

Mis au pied du mur par Israël et par la communauté internationale, M. Arafat avait solennellement appelé dimanche à l'arrêt «total» des attaques anti-israéliennes et promis de punir leurs commanditaires.

Maintenant la pression sur M. Arafat, la Maison-Blanche l'a exhorté hier à montrer par des «actes concrets» qu'il a la volonté et l'autorité nécessaires pour faire cesser la violence des extrémistes palestiniens contre Israël.

Fort de ses succès en Afghanistan et moins soucieuse de ménager ses partenaires arabes, la diplomatie américaine a d'ailleurs accentué son soutien au chef du gouvernement israélien Ariel Sharon contre le président palestinien Yasser Arafat, dont la cote est au plus bas à Washington.

La rhétorique équilibrée demandant des efforts mutuels aux deux bords laisse place désormais à une pression maximale sur le président palestinien, pour qu'il agisse contre les radicaux de son propre camp.

Les doutes exprimés sur la capacité de M. Arafat à gouverner, le vrom d'une résolution sur le Proche-Orient à l'ONU et la sourdine mise aux critiques sur les opérations de l'armée israélienne traduisent ce changement de ton, salué en Israël, critiqué dans le monde arabe et qui suscite des questions en Europe.

Le porte-parole du président George W. Bush, Ari Fleischer, a estimé hier qu'il y avait «un doute» sur la capacité de M. Arafat à contenir les extrémistes palestiniens.

Il s'est également interrogé sur la «capacité de gouverner» du président palestinien, sans toutefois aller aussi loin que le gouvernement israélien qui l'a carrément déclaré «hors jeu».

Ce durcissement de ton survient alors que dimanche encore M. Powell soulignait que Yasser Arafat restait l'interlocuteur légitime au sein du camp palestinien et que les Etats-Unis voulaient «travailler avec lui».

L'évolution du conflit en Afghanistan, où les succès militaires rapides ont fait baisser la pression de la part du monde musulman, n'est pas totalement étrangère à ce changement d'attitude.

«Après les attentats du 11 septembre, quand on s'attendait à une guerre longue, qu'il fallait rallier le monde arabe et ne pas déstabiliser le Pakistan, l'administration avait commencé à utiliser le mot «Palestine», et



OSAMA SILWADI REUTERS

Après avoir prié dans une mosquée, Yasser Arafat avait solennellement appelé dimanche à l'arrêt «total» des attaques anti-israéliennes et promis de punir leurs commanditaires

Israël avait été rabroué à plusieurs reprises», relève Ian Lustick, spécialiste du Proche-Orient à l'Université de Pennsylvanie. «Dès que les talibans se sont effondrés, ces signaux se sont arrêtés, et le nouveau discours américain reflète désormais l'idée qu'il ne doit pas y avoir de faille avec Israël dans la lutte contre le terrorisme palestinien», souligne-t-il.

Cette évolution traduit également le rôle de Washington de traiter le terrorisme comme un problème global, contre lequel les Etats-Unis et leurs alliés comme Israël doivent se battre, reléguant au second plan la question de savoir si telle ou telle cause peut avoir une légitimité politique.

Cette évolution est favorisée par l'absence de résultats de la mission de l'émissaire de Washington, le général Anthony Zinni, dépêché par le secrétaire d'Etat Colin Powell pour tenter de parvenir coûte que coûte à un cessez-le-feu.

Après avoir passé près de trois semaines dans la région, le général Zinni est revenu bredouille dimanche aux Etats-Unis, officiellement pour «consultations».

Washington s'est toutefois gardé de parler d'échec définitif de cette mission, laissant entendre que M. Zinni pourrait repartir au Proche-Orient, si toutefois le climat y évolue de manière plus propice à des négociations.

La Russie a pour sa part enjoint à l'Autorité palestinienne d'accompagner par des «mesures supplémentaires concrètes et efficaces» l'appel de M. Arafat.

La Commission européenne a accueilli le discours de M. Arafat prudemment, invitant le président palestinien à «agir avec détermination» pour mettre fin à la violence.

Le coordinateur spécial de l'ONU dans les territoires palestiniens Terje Roed-Larsen a pour sa part estimé «crucial qu'Israël reconnaisse les potentialités offertes par la discussion de M. Arafat et agisse en conséquence».

VIE

SUITE DE LA PAGE 1

Le temps n'est plus aux pancartes sur les appartements à louer qui disaient «interdits aux chiens et aux Noirs» comme c'était encore le cas dans les années soixante, mais la ségrégation est toujours là, en particulier dans les villes ouvrières du nord où les immigrants du sud-est asiatique sont arrivés dans les années soixante, pour travailler dans les usines à coton. Une représentante de la Commission pour l'égalité des races, organisation privée chargée de veiller au respect des lois sur la non-discrimination raciale a expliqué la situation au Devoir: «C'est dans le nord que la ségrégation est à son maximum. Si vous arrivez dans la région, vous n'allez pas aller vous installer dans les Highlands écossais où il n'y a rien, mais vous allez vous loger dans un quartier où vous trouverez la nourriture de votre pays et où vous pourrez pratiquer vos coutumes, c'est normal. Aussi, jusqu'à il y a une dizaine d'années, les agents immobiliers répartissaient les logements sur la base de critères raciaux. Et ces pratiques étaient encouragées par les autorités locales. Beaucoup de tort a ainsi été fait et est difficile à réparer. Si vous êtes une mère célibataire indienne, vous n'allez pas aller vous installer dans un quartier de «Blancs»».

Les rapports ont également mis le manque de représentation des minorités ethniques dans les services publics. À Oldham, 2,6 % des salariés de l'autorité locale sont issus des minorités, alors que celles-ci représentent 11 % de la population. Plus largement, les rapports ont reconnu les conditions économiques difficiles des immigrants et ont fait de la pauvreté, tant dans les communautés de Blancs que d'immigrants, l'une des causes majeures des émeutes.

L'autre grand coupable est le secteur éducatif, beaucoup d'écoles flirtant avec ce qu'un rapporteur a appelé l'«apartheid». Nombre d'enfants grandissent ainsi sans aucun contact avec des membres des autres communautés, instruits dans des écoles 100 % blanches, musulmanes, caribéennes... Le rapport critique notamment les écoles religieuses, chouchoutées du gouvernement qui veut les multiplier car elles ont souvent des taux de réussite plus élevés. Le groupe de recherche du rapport national a demandé que les écoles religieuses admettent au moins 25 % d'enfants d'autres communautés, une recommandation que le gouvernement a rejetée.

Les rapports ont suscité un débat sur la notion de «britishness». Le rapport Cante en particulier recommande que la notion même de citoyen britannique soit actualisée. Mais le rapport ne va pas jusqu'à défi-

nir ce concept et se contente de demander un large débat sur le sujet. Il suggère également de demander un serment d'allégeance aux immigrants demandant la nationalité britannique, sous une forme peut-être similaire à celui prêté par les nouveaux citoyens canadiens.

Le débat sur la citoyenneté a déjà commencé, et plutôt mal commencé. Le ministre de l'Intérieur, David Blunkett, a fait preuve de son habituel franc-parler et c'est tête en avant qu'il s'est lancé dans la controverse. Deux jours avant la publication du rapport, il a accordé une entrevue au quotidien *The Independent*, dans laquelle il a ainsi déclaré: «Nous avons des normes d'acceptabilité et ceux qui viennent dans notre maison — parce que c'est ce dont il s'agit — devraient accepter ces normes de la même manière que nous devrions le faire si nous allions ailleurs.» La déclaration a provoqué un tollé, les leaders des communautés ethniques l'interprétant comme un déplacement du blâme sur les immigrants.

Blunkett a également annoncé la possible mise en place de tests d'anglais pour les immigrants demandant la nationalité britannique, afin de s'assurer qu'ils ont une connaissance de base de la langue. L'idée va plus loin que les recommandations des rapports, qui cependant recommandent de multiplier les initiatives pour favoriser une meilleure connaissance de la langue anglaise. Mais, là encore, l'initiative a provoqué de nombreuses critiques. Pour beaucoup, la cause profonde des émeutes reste le racisme et les difficultés économiques des minorités ethniques. Yousuf Bhailo, le secrétaire général du conseil des musulmans de Grande-Bretagne a ainsi assés: «M. Blunkett devrait avoir le courage de reconnaître que ce sont les gens qui ont pris part aux troubles, ont besoin, ce sont des emplois et des logements, pas des leçons d'anglais.»

Les responsables des différentes communautés ethniques craignent que toute critique officielle à l'encontre des immigrants ne soit récupérée par les partis d'extrême droite, et en particulier le British National Party. Celui-ci avait déjà su récolter les fruits de émeutes d'Oldham et avait remporté 16 % du vote dans une partie de la ville aux élections législatives. Avec les élections locales prévues pour mai prochain, le risque est grand de voir le parti réutiliser toute remarque du gouvernement dans sa propagande.

Les minorités ethniques représentent 7,1 % de la population britannique. Sur ce pourcentage, 24 % sont d'origine indienne, 17 % d'origine pakistanaise, et 13 % d'origine caribéenne.

OGM

SUITE DE LA PAGE 1

Les scientifiques québécois ont prélevé des échantillons d'eau de surface et de sédiments à proximité de champs de maïs transgénique Bt, situés en bordure de la rivière Richelieu. Soit dit en passant, l'essentiel de la production du maïs Bt (qui représente 40 % de la culture totale de maïs) au Québec s'effectue sur la rive sud du Saint-Laurent le long des trois principaux affluents que sont les rivières Châteauguay, Richelieu et Yamaska.

Or, «les scientifiques ont observé que les sédiments puisés dans le Saint-Laurent [à l'embouchure du Richelieu] contenaient des concentrations cinq fois supérieures de la toxine Bt que les eaux de drainage et les sédiments environnant les terres agricoles», précise Jean-François Narbonne. Une telle accumulation dans le Saint-Laurent porte à croire que «les racines du maïs Bt transmettent carrément la séquence génétique à d'autres bactéries du sol qui sécrètent à leur tour l'insecticide Bt», explique le professeur de Bordeaux. Ou peut-être que la granulométrie particulière des sédiments du Saint-Laurent retient mieux la séquence codante.

A cette hypothèse peu rassurante, Jean-François Narbonne ajoute que les vers de terre écopent de cette pollution OGM, car l'étude québécoise montre que cette faune bénéfique est particulièrement vulnérable aux effets toxiques de l'insecticide Bt.

Ces révélations terrissent un peu plus le maïs Bt dont la réputation avait déjà été écorchée par les résultats d'une étude montrant que cette variété de maïs empoisonnait non seulement la pyrale mais également les papillons monarques.

Jean-François Narbonne souligne quant à lui qu'il sera désormais nécessaire de porter attention à cette possible pollution racinaire lors de l'évaluation des nouveaux OGM.

GÉANT

SUITE DE LA PAGE 1

La nouvelle institution se situera au premier rang dans les segments de l'assurance vie et maladie collective, des régimes de retraite collectifs, et des primes d'assurance individuelle en vigueur. Elle occupera la même position au chapitre de la capitalisation boursière, passant au cinquième rang à l'échelle nord-américaine, fait-on ressortir dans le communiqué.

L'offre déposée par la Sun Life a reçu l'approbation du conseil d'administration de Clarica, qui en recommandera l'acceptation à ses actionnaires et titulaires de police ayant droit de vote. Elle prévoit des frais de rupture ou de dédit de 310 millions. «Il s'agit d'un regroupement stratégique idéal», a soutenu le président du conseil et chef de la direction de la Financière Sun Life, Donald A. Stewart. Le président et chef de la direction de Clarica, Bob Astley, a parlé, pour sa part, «d'une occasion formidable pour Clarica et toutes les parties intéressées».

Le premier conservera ses fonctions au sein de la nouvelle entité et le second deviendra président, Organisation canadienne, tout en conservant son poste à la tête de Clarica, qui se verra dotée d'un statut de filiale en propriété exclusive.

L'une et l'autre des parties n'ont pas voulu, hier, commenter l'éventualité qu'une offre non sollicitée puisse susciter la surenchère. Plusieurs observateurs situaient, encore hier, la valeur intrinsèque de l'action de Clarica à 59 \$, soit à 8 % au-dessus du prix retenu par la Sun Life, poussant la valeur potentielle de cette transaction dans les huit milliards.

La Sun Life prévoit inscrire une charge ponctuelle de restructuration de 250 millions à la clôture de la transaction, de manière à ce que l'acquisition entraîne immédiatement une hausse du bénéfice par action. «On ne pourra connaître les incidences exactes sur les emplois avant que le processus de planification de l'intégration ne soit achevé, mais nous prévoyons qu'environ 1500 postes seront abolis sur un total de 8600 pour les deux entreprises regroupées», a-t-on ajouté, en précisant qu'un fonds de transition pouvant s'élever jusqu'à 25 millions serait mis en place pour apporter un soutien aux employés touchés.

Ce regroupement, s'il reçoit les avais nécessaires, doit voir le jour à la fin de juin 2002. Et l'offre d'hier ne sera officielle qu'après le 1^{er} janvier, soit une fois échu le moratoire fédéral qui empêchait les prises de contrôle depuis la vague de démutualisation massive, survenue en 1999. Ce mouvement avait transformé les Sun Life, Clarica, Canada Vie, Financière Manuvie et Industrielle-Alliance en société à capital-actions. À partir du 1^{er} janvier, elles seront soumises à la nouvelle règle de propriété permettant l'acquisition d'une institution financière ayant un avoir des actionnaires inférieur à cinq milliards et une propriété diffuse pour les autres. De ce groupe, seules Canada Vie et Industrielle-Alliance font désormais partie du premier segment.

Et il est désormais inscrit dans les cartes que la transaction d'hier augmentera la pression sur Manuvie et sur Great West Lifeco (propriété de la Financière Power), avec Canada Vie et l'Industrielle-Alliance comme principal objet de convoitise.

L'acquisition de Clarica par la Sun Life supplante, de loin, celle de 2,9 milliards ayant fait passer la London Life dans le giron de la Great West. Par cette transaction, réalisée en 1997, la filiale de Power Corp. coiffait à la ligne d'arrivée la Banque Royale, alors interfaçonnée par la London Life et toujours désireuse d'élargir la portée de sa filiale en assurances.

La Sun Life apporte à l'entité résultante quelque 299 milliards d'actif et un rayonnement international. Clarica, pour sa part, amène près de la moitié des sept millions de clients canadiens que retiendra l'entreprise, 8000 employés répartis dans 90 bureaux couvrant l'ensemble du pays et sa force en assurances individuelles et collectives. Aux Etats-Unis, Clarica exploite trois établissements dans le Midwest offrant des services à 225 000 titulaires de police.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + paupiette de veau rôti, sauce porto + dessert • 17\$

PARTY DES FÊTES? Pensez Gutenberg

Menus du soir quatre services à 25\$/pers.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qcaira.com